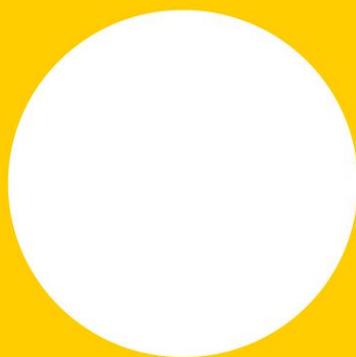


**RAPPORT
ANNUEL**
Bpifrance
Participations
2017



SOMMAIRE

1. MESSAGE DU PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL	3
2. CHIFFRES CLES	4
2.1. Bilan 2017	4
2.2. Capital et actionnariat au 31 décembre 2017	4
3. RAPPORT DE GESTION	5
3.1. Rapport d'activité	5
4. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	27
4.1. Gouvernance	27
4.2. Mandats	28
4.3. Conventions visées au 2° de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce	31
4.4. Délégations en matière d'augmentation de capital	31
4.5. Choix des modalités d'exercice de la direction générale	31
5. RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE	32
6. ORGANIGRAMMES DE BPIFRANCE	35
6.1. Organigramme capitalistique simplifié du groupe Bpifrance	35
6.2. Organigramme fonctionnel	36
6.3. Organigramme du réseau	37
7. RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES	38
8. COMPTES SOCIAUX + NOTES	39
9. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	54
9.1. Rapport sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017	54
9.2. Rapport sur les conventions réglementées	59
10. ANNEXE	71



1. MESSAGE DU PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL



Dans un contexte de forte croissance de l'activité de Bpifrance sur la plupart de ses métiers, 2017 a été une année d'importants changements pour le groupe, tant au niveau de son organisation qu'en termes de positionnement de son offre.

Comme annoncé, la banque a activement soutenu la reprise de l'investissement des entreprises en mobilisant, aux côtés des banques privées, son offre de crédits d'investissement (7,2 Md€ en 2017, +5,8% par rapport à 2016), tout en ciblant prioritairement sur des domaines (ex. international, financement de l'immatériel) et secteurs (ex. transition énergétique, industrie du futur) encore trop peu couverts par le marché. Bpifrance a également œuvré, via ses dispositifs de garantie (8,9 Md€ de crédits bancaires garantis en 2017, +6%) au développement de l'offre privée de crédit sur les segments les plus risqués (ex. création, TPE).

Malgré une contrainte budgétaire de plus en plus forte, Bpifrance a par ailleurs réussi à maintenir le volume de ses aides à l'innovation (subventions, avances remboursables et prêts à taux zéro) à hauteur de 1,3 Md€, soit plus de 5,000 dossiers financés dans des secteurs clés pour la croissance de demain.

Face au rebond de la conjoncture, le groupe a mobilisé tout l'éventail de ses dispositifs d'investissement en fonds propres, en direct comme en indirect, afin de soutenir les projets de croissance des entreprises. Les investissements correspondants ont atteint 4 Md€ en 2017, dont 1 Md€ auprès de fonds partenaires et 1,9 Md€ d'investissement exceptionnel dans PSA.

L'international et l'accompagnement ont continué de monter en puissance en transverse dans l'offre de Bpifrance afin d'aider les entrepreneurs à relever leurs défis en matière d'internationalisation et de transformation, au niveau du digital. Le continuum de financement à l'international pour les PME et ETI s'est notamment enrichi en 2017 de la gamme de produits de Bpifrance Assurance Export (assurance-crédit, assurance change, assurance prospection, garantie de préfinancement, etc.), nouvelle ligne métier dont l'activité a atteint 20 Md€. Le groupe a par ailleurs changé d'échelle au niveau de ses activités d'accompagnement via notamment le lancement, à côté de ses propres accélérateurs start-up, PME et ETI, de dispositifs d'accélération opérés pour le compte de partenaires régionaux (3 accélérateurs lancés en 2017) et sectoriels (2 accélérateurs lancés en 2017), ou encore la montée en puissance de son offre de conseil aux entreprises. Au total, 7,500 entreprises ont ainsi été accompagnées par Bpifrance en 2017 (+36% par rapport à 2016).

Partageant une conviction toujours plus forte qu'entreprendre, c'est changer le monde et servir l'avenir, les équipes de Bpifrance poursuivront en 2018 leur engagement et leur mobilisation au service des entrepreneurs, de la croissance, de la compétitivité et de l'emploi.

Nicolas DUFOURCQ
Président-Directeur général
de Bpifrance Participations

2. CHIFFRES CLES

2.1. Bilan 2017

Ci-dessous des chiffres clés issus des comptes sociaux de Bpifrance Participations :
Bpifrance Participations

En millions d'euros	2016	2017
Résultat net après impôts	823	777
Total Bilan	21 750	21 979
Portefeuille		
Valeur brute	20 800	22 622
Engagements non libérés	4 085	3 953
Dépréciations	-3 162	-3 077
Valeur nette comptable	17 639	19 545

2.2. Capital et actionnariat au 31 décembre 2017

2.2.1. Capital social, capitaux propres au 31 décembre 2017

(a) Capital social au 31 décembre 2017

Au 31 décembre 2017, le capital de Bpifrance Participations s'élève à 15 520 406 597,81 euros.
A cette date, il n'existe aucun titre autre que les actions, donnant accès au capital de Bpifrance Participations.

(b) Capitaux propres au 31 décembre 2017

En millions d'euros	31/12/2016	Affectation du résultat 2016	Dotation réserve légale	Distribution de dividendes	Résultat 2017	Provisions réglementées	31/12/2017
Capital social	15 520						15 520
<i>dont capital non appelé</i>	1 769						1 369
Prime d'apport	211						211
Prime d'émission	-						-
Réserve légale	173		41				214
Report à nouveau	751	823	(41)	(370)			1 163
Résultat de l'exercice	823	(823)			777		777
Provisions réglementées	20					-	20
TOTAL	17 498	-	-	(370)	777	-	17 905

Au cours de l'exercice 2017, la variation des capitaux propres s'établit au total à +407 M€ et concerne :

- La distribution effectuée au titre du résultat de l'exercice 2016 à Bpifrance SA pour (370) M€ ;
- L'affectation du solde du résultat 2016 en report à nouveau pour 412 M€ et à la réserve légale pour 41 M€ ;
- La constatation du résultat net 2017 pour 777 M€.

La libération de capital effectuée fin 2017 pour + 400 M€ est neutre sur le niveau des capitaux propres (réduction du montant du capital non appelé, mais capital social inchangé).

Le niveau de résultat 2017 autorise la distribution additionnelle en 2018 prévue au PMT de 250 M€, soit une distribution totale de 300 M€ au titre du résultat 2017 après ajout de l'acompte de 50 M€ déjà versé fin 2017.



2.2.2. Actionnariat au 31 décembre 2017

Depuis le 12 juillet 2013, Bpifrance SA détient la totalité du capital de Bpifrance Participations (sous réserve de trois actions prêtées par Bpifrance SA à des personnes physiques salariées du groupe Bpifrance).

Bpifrance SA est détenue à 50% par l'Etat via l'EPIC Bpifrance et à 50% par la Caisse des dépôts et consignations.

Un tableau faisant ressortir la structure de l'actionnariat du groupe Bpifrance figure au paragraphe 5.1 du présent rapport.

3. RAPPORT DE GESTION

3.1. Rapport d'activité

3.1.1. Les faits marquants postérieurs à la date de clôture

Aucun fait exceptionnel ou événement susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats ou le patrimoine de Bpifrance Participations n'est intervenu entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration.

3.1.2. Les missions et les métiers

3.1.2.1. La doctrine d'investissement

Dans le cadre de la création de Bpifrance, la doctrine d'investissement a été précisée au cours du premier semestre de l'année 2013 puis adoptée par le Conseil d'administration de BPI-Groupe SA (aujourd'hui Bpifrance SA) en date du 25 juin 2013. Cette doctrine, qui s'applique à l'ensemble du pôle Investissement de Bpifrance (et donc à Bpifrance Investissement), se résume comme suit :

Par ses interventions en fonds propres, le pôle Investissement de Bpifrance finance le développement et la croissance des TPE, des PME, dans la continuité du programme FSI France Investissement 2020 et vise à l'émergence, la consolidation et la multiplication des ETI, maillon essentiel à la compétitivité de l'économie française et au développement des exportations.

Les investissements de Bpifrance, dans les fonds comme dans les entreprises, s'effectuent de façon sélective, conformément aux bonnes pratiques professionnelles, en fonction du potentiel de création de valeur (pour l'investisseur et pour l'économie nationale) des entreprises ou des fonds financés. Toutefois, Bpifrance n'est pas un investisseur comme un autre. Son caractère d'investisseur avisé opérant aux conditions de marché au service de l'intérêt collectif l'amène à compléter l'offre d'investissement des segments de marché caractérisés par une insuffisance de fonds privés. De ce fait, Bpifrance consacre une part significative de ses interventions en fonds propres, sur ses ressources et sur celles d'investisseurs tiers dont elle assure la gestion, aux segments de l'amorçage, du capital-risque, du capital développement et du capital transmission, ou encore dans des fonds orientés vers les entreprises rentables de l'économie sociale et solidaire mais qui, du fait notamment de leur statut, attirent spontanément peu d'investisseurs classiques. Bpifrance s'attache également à développer sur le marché une offre de fonds mezzanine en complément ou en substitut à des investissements en fonds propres pour les entreprises dont les actionnaires ne souhaiteraient pas ouvrir le capital à des investisseurs tiers.

Dans ce cadre, l'ensemble des opérations dans lesquelles est amené à intervenir Bpifrance sont guidées par les principes directeurs suivants :

- Bpifrance intervient en vue de créer, via des prises de participation minoritaires, un effet d'entraînement de l'investissement privé par l'investissement public. Qu'elle investisse ses ressources propres ou celles d'autres

souscripteurs – publics ou privés – dont elle a la gestion, Bpifrance recherche systématiquement des co-investisseurs privés auxquels elle laisse la majorité des parts, afin de stimuler le marché de l'investissement ;

- Bpifrance est un investisseur avisé opérant aux conditions de marché. Lorsqu'elle co-investit, Bpifrance intervient selon les mêmes dispositions financières et juridiques que les co-investisseurs (*pari passu*). Dans la mesure du possible, elle siège aux conseils d'administration des sociétés dans lesquelles elle a investi et aux comités consultatifs et stratégiques des fonds partenaires ;

- Bpifrance est un investisseur patient. Elle adapte son horizon d'investissement, notamment au contexte technologique de l'entreprise et peut accepter que la rentabilité de ses investissements se matérialise sur un horizon de temps plus long que la plupart des investisseurs privés. C'est notamment le cas sur les segments de marchés très risqués (amorçage, capital-risque, forte intensité en R&D). Elle accompagne sur le long terme les entreprises dans lesquelles elle investit, ce qui n'exclut pas une rotation du portefeuille d'actifs en synergie avec les co-investisseurs privés, dans un souci de bonne gestion des risques, de libération de marges de manœuvre pour financer de nouveaux investissements et de valorisation de son patrimoine ;

- Bpifrance est au service de l'intérêt collectif. En plus de la nécessaire appréciation de la performance financière des entreprises (profitabilité, soutenabilité, liquidité), ses décisions d'investissement sont prises au regard de l'impact des projets sur la compétitivité de l'économie française évalué à l'aune d'une grille d'analyse multicritères, intégrant des critères extra-financiers tels que le potentiel de développement à l'export et à l'international, la contribution à l'innovation, les pratiques ESG (environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise), les effets sur l'emploi et le développement du territoire, le rôle dans la filière, le développement des entreprises familiales, etc.

- Afin de s'assurer que ses investissements contribuent effectivement à la croissance et au développement des entreprises, Bpifrance privilégie l'apport d'argent frais (ou *new money*) aux entreprises dans lesquelles elle investit, aux côtés d'autres investisseurs. Pour autant, Bpifrance envisage de prendre le relais du capital-investissement privé ou de procéder à la sortie de cote d'une cible par un rachat de titres, notamment dans les trois cas de figure suivants :

- la transmission générationnelle d'une PME ;
- la sortie d'une partie des investisseurs historiques dans des entreprises à fort potentiel de croissance, notamment innovantes ;
- le rachat de participations pour maintenir une présence significative d'investisseurs français au capital, d'entreprises considérées comme sensibles ou stratégiques.

- Bpifrance n'investit pas au capital de certaines catégories d'entreprises :

- les sociétés dédiées au financement des projets de construction des infrastructures. En revanche, Bpifrance peut investir dans les entreprises qui interviennent dans la construction ou l'exploitation d'infrastructures ;
- les entreprises ayant une activité principale de promotion ou de foncière immobilière ;
- les banques et compagnies d'assurance ;
- les organes de presse d'opinion et les instituts de sondage pour prévenir tout conflit d'intérêt et préserver sa neutralité ;
- les sociétés d'économie mixte (SEM) qui peuvent par ailleurs faire l'objet d'investissement de la Caisse des Dépôts.

Toute décision d'investissement susceptible d'induire une concurrence avec les autres entités du groupe Caisse des Dépôts fera l'objet d'une coordination spécifique.

- Bpifrance peut intervenir exceptionnellement sur le segment du capital retournement qui vise au redressement des entreprises en difficulté, en particulier pour les PME et les plus petites des ETI, en s'entourant de précautions particulières. En effet, ce type d'investissement contrevient par nature aux principes directeurs de Bpifrance pour trois raisons :

- ils supposent généralement un investissement majoritaire afin de disposer de l'ensemble des leviers d'action ;



- les investissements publics dans les entreprises en difficulté font l'objet d'une présomption d'aide d'Etat et doivent de ce fait être notifiés aux autorités de la concurrence, induisant des délais plus longs, voire un risque de non réalisation de l'opération d'investissement ;
- la restructuration des entreprises en difficulté soumettrait Bpifrance, investisseur public, à de forts risques d'image.

Compte tenu de ces éléments, Bpifrance privilégiera des investissements en capital retournement en investissant en minoritaire, aux côtés d'investisseurs privés, dans des fonds gérés par des équipes indépendantes spécialisées.

Dans son application, cette doctrine tient également compte de la logique d'investisseur socialement responsable et la promeut auprès de ses fonds partenaires et des entreprises financées dans un cadre déontologique clair.

3.1.2.2. Organisation des métiers du pôle Investissement de Bpifrance

L'organisation mise en place au sein du pôle Investissement de Bpifrance est structurée autour de cinq métiers :

- **Fonds de fonds**, ce métier assure principalement la gestion des participations dans les fonds partenaires souscrits via les fonds de fonds gérés dans le cadre des programmes d'investissement suivants :
 - Programme PME Innovation (FPCR 2000, FCIR, FFT3¹ et FPMEI) ;
 - Programme FSI France Investissement (FFIA, FFIB et FFI 2) ;
 - Programme FSI France Investissement 2020 (FFFI 3, FFI 4).

Le métier fonds de fonds est également en charge de la gestion d'actifs pour compte de tiers tels que le fonds national d'amorçage (FNA), le Fonds de Fonds Multicap Croissance, ci-après FFMC2, le Fonds de Fonds de Retournement (FFR), le Fonds le Fonds Quatrier Prioritaires (FFQP), le Fonds de Fonds Edtech (FF Edtech), French Tech Accélération (FTA, co-géré avec la Direction de l'innovation), le Fonds Accélération Bio Santé (FABS, co-géré avec la Direction de l'innovation et la Direction Fonds Propres Projets Industriels), souscrits par l'Etat (Programme d'investissements d'avenir, « PIA ») ou le FFI3+ souscrit par les fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts, et le fonds Public souscrit par l'Etat.

- **Fonds Propres PME**, ce métier est en charge de la gestion des fonds suivants :
 - Pôle France Investissement Régions (SCR Avenir Tourisme & Avenir Entreprises Investissement, fonds Avenir Entreprises 1, Avenir Entreprises Développement, Avenir Entreprises Mezzanine, France Investissement Régions 1, 2, 3 et 4) ;
 - Pôle Filières (Croissance Rail, Fonds Développement des Entreprises Nucléaires, Fonds Stratégique Bois, Fonds Bois 2, Fonds d'Investissement pour l'Energie et l'Environnement. Lancement du fonds DEFINVEST dédié aux industries stratégiques de défense.
 - Pôle Industries Créatives (Fonds Savoir-Faire Excellence, Patrimoine et Création 2, Patrimoine et Création 3 et Mode et Finance 2) ;
 - Pôle France Investissement Tourisme (FIT).
- **Innovation**, les équipes de l'innovation sont en charge de la gestion des activités Large Venture et Patient Autonome et de la gestion des fonds notamment souscrits par Bpifrance de manière directe ou indirecte tels que les fonds Bioam et Innobio et des fonds levés dans le cadre du programme PIA (Fonds Ambition Numérique, Fonds Ecotechnologies, Fonds Biothérapies Innovantes et Maladies Rares, Fonds Ville de Demain, Fonds French Tech Accélération, Fonds Ambition Amorçage Angels (F3A) et Fonds Accélération Biotech Santé (FABS) et le Fonds PSIM (Programme de Soutien à l'Innovation Majeure).

¹Les fonds FPCR 2000, FCIR et FFT3 sont co-souscrits par des tiers à hauteur respectivement de 66,7 %, 42,9 % et 66,7 %

- **Mid & Large Cap** est le quatrième métier du pôle Investissement constitué lors de la création de Bpifrance ; ses portefeuilles sont souscrits par Bpifrance Participations et des tiers. Les équipes de ce métier investissent et suivent des participations dans des :
 - Grandes entreprises stratégiques pour l'économie française, avec un portefeuille total de 10,7Md€ ;
 - ETI via le Fonds ETI 2020, un fonds long terme (99 ans) doté de 3Md€ et l'entité Bpifrance Participations avec un portefeuille de 1,1Md€, en investissant des montants supérieurs à 15M€ jusqu'à plusieurs centaines de millions ;
 - PME et ETI à fort potentiel via les Fonds MidCap, dotés de 1Md€, intervenant en fonds propres, quasi-fonds propres et dette privée, en investissant des montants compris entre 5 et 15M€ ;
 - Equipementiers automobiles de rangs 1 et 2 via le FAA (Fonds Avenir Automobile), doté de 625M€, en investissant des montants compris entre 1 et 50M€ ;
 - Projets industriels, via le fonds SPI (Société de Projets Industriels), doté de 840 M€, en prenant des participations minoritaires dans des sociétés de projets créées en partenariat avec des industriels, pour des montants compris entre 10 et 160M€.

Mid & Large Cap intègre désormais les fonds propres Projets Industriels, activité créée en 2014. Les équipes de cette activité assurent la gestion (investissement puis suivi) d'un portefeuille de participations stratégiques dans des sociétés de projets industriels créées en partenariat avec des investisseurs corporate afin de promouvoir le développement des filières industrielles d'avenir (transition énergétique, biotechnologies, etc.).

3.1.2.3. Le mode d'intervention des différents métiers du pôle Investissement de Bpifrance

Les investissements du groupe Bpifrance sont opérés soit en direct par Bpifrance Participations, soit au travers de fonds et les modes d'intervention diffèrent selon les métiers, selon ce qui est précisé ci-après.

- a) Les investissements du métier Mid & Large Cap sont réalisés directement par les équipes de Bpifrance Participations, sur le bilan de la holding d'investissement pour les investissements dans les grandes entreprises (GE), les nouveaux investissements dans des entreprises de taille intermédiaire (ETI) sont réalisés au travers du fonds ETI 2020, levé au cours du 1^{er} trimestre 2014. Les investissements dans les équipementiers du secteur de l'automobile de rangs 1 et 2 sont réalisés par les fonds FAAs, les investissements en capital ou en dette mezzanine dans le mid-market sont réalisés par les fonds Croissance ;
- b) Les métiers Fonds propres PME et Fonds de fonds investissent principalement aux travers de fonds. Ces fonds sont essentiellement financés via une holding intermédiaire (FSI PME Portefeuille entièrement détenue par Bpifrance Participations) et gérés par la société de gestion du Bpifrance Investissement ;
- c) Le métier Innovation a réalisé en 2017 ses investissements aussi bien au travers de fonds gérés par Bpifrance Investissement que directement, sur le bilan de Bpifrance Participations au travers des activités Large Venture et Direct Innovation.
- d) Le métier Fonds propres Projets Industriels intervient en minoritaire, aux côtés d'investisseurs *corporate*, dans des sociétés de projets industriels visant à soutenir le développement de filières industrielles dans des secteurs clés pour l'économie de demain.

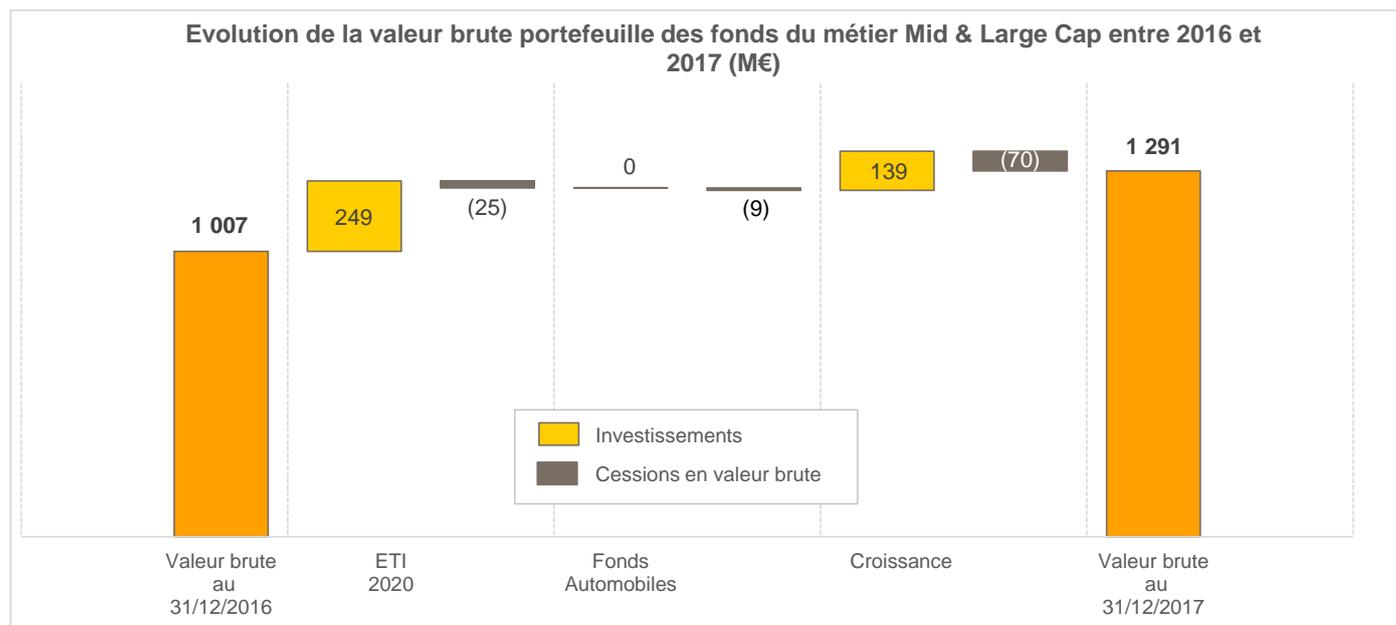


3.1.3. L'activité par métiers et chiffres clés

3.1.3.1. L'activité du métier Mid & Large Cap

Activité des fonds sous gestion

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la valeur brute du portefeuille des fonds gérés par les équipes du métier Mid & Large Cap de Bpifrance Investissement (hors participations directement détenues par Bpifrance Participations) entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017. Les flux du FAA (ex FMEA) sont retraités des flux dans le FMEA Rang 2 qu'il détient à 50 %.



Les investissements (montants décaissés) des fonds gérés par le métier Mid & Large Cap sont de 387 M€ en 2017 en hausse par rapport à 2016 (270 M€). La hausse porte principalement sur le fonds ETI 2020 qui avait investi 182 M€ dans 13 entreprises en 2016 contre 249 M€ dans 13 entreprises en 2017. Cette hausse porte également sur les fonds France Investissement Croissance qui ont investi 139 M€ dans 20 entreprises dont 3 réinvestissements (contre 77 M€ dans 16 entreprises en 2016) dont 60 M€ par le fonds FIC 5 et 57 M€ par le fonds FIC Dette Privée.

Les cessions opérées par les fonds Mid & Large Cap s'élèvent à 104 M€ en valeur brute pour un montant encaissé de 186 M€. Elles se concentrent sur les fonds France Investissement Croissance qui ont réalisé 16 cessions dont 7 partielles pour 129 M€ encaissés (70 M€ en cessions en valeur brute) et sur les fonds automobiles qui ont réalisé 6 cessions dont 4 totales pour 8 M€ encaissés (correspondant à une sortie en valeur brute de 9 M€) à la quote-part détenue par Bpifrance. Le fonds ETI 2020 a réalisé sa première opération de cession totale qui s'est traduite par un encaissement de 49 M€ pour une sortie en valeur brute de 25 M€.

Activité des participations directement détenues par Bpifrance Participations

L'activité de « direct » de la direction Mid & Large Cap se traduit par des investissements d'un montant de 2 416 M€ en 2017 concentrés sur l'opération de rachat de la participation de l'Etat dans le groupe PSA pour 1 875 M€ et sur des réinvestissements significatifs dans certaines Grandes Entreprises du portefeuille dont TechnipFMC (408 M€ dont 237 M€ non cash suite à la plus-value réalisée sur l'apport des titres au moment de la fusion avec FMC Technologies), Sequana (37 M€) et Constellium (31 M€). Ce montant est en forte hausse par rapport aux années précédentes compte tenu de l'opération exceptionnelle réalisée avec l'Etat.

Les cessions opérées durant l'année 2017 font ressortir un produit de cession total de 1 306 M€ qui se concentre sur :

- 7 Grandes Entreprises dont 4 ont été totalement cédées : SCHNEIDER ELECTRIC SA (montant encaissé de 568 M€), EIFFAGE (montant encaissé de 427 M€), AREVA (montant encaissé de 57 M€) et NOKIA (montant encaissé de 28 M€) ;
- et sur la cession totale de 2 Entreprises de Taille Intermédiaire, avec la cession totale de la participation dans Médipôle Partenaires (montant encaissé de 102 M€) et dans Cylande (montant encaissé de 11 M€).

Les principales cessions partielles ont été opérées sur les participations dans SOITEC (montant encaissé de 41 M€) et dans DAHER (montant encaissé de 22 M€).

Enfin, les parts de fonds détenus et gérés par des tiers ont distribué à Bpifrance Participations 29 M€ (dont 18 M€ correspondant à l'amortissement et 11 M€ de plus-value).

Caractéristiques des dix plus grosses opérations 2017

Les caractéristiques des dix principaux investissements réalisés par Bpifrance Participations et par le fonds ETI 2020 en 2017 et des sociétés objets de ces investissements sont résumées ci-après.

Rachat de la participation de l'Etat dans le groupe PSA

En juin 2017, Bpifrance Participations a racheté, via la holding Lion Participations, la participation détenue par l'Etat dans le groupe PSA pour une valeur de 1 874,7 M€, soit 12,2 % du capital du constructeur automobile français.

Réinvestissement dans TechnipFMC

Dans la continuité des opérations de rachat d'actions opérées sur le marché durant le deuxième trimestre 2016, Bpifrance a poursuivi son renforcement avec l'acquisition d'actions complémentaires de TechnipFMC sur le marché pour 171 M€ afin d'y conforter sa présence au-delà de 5 %. Par ailleurs, Bpifrance Participations a réalisé, au moment de la fusion avec FMC Technologies le 17 janvier 2017, une plus-value de 282 M€ sur l'apport de titres.

Investissement dans Oberthur Technologies

En mai 2017, Bpifrance Participations a acquis, via le fonds ETI 2020, 2,87 % du capital de le groupe Oberthur Technologies (fournisseur de solutions d'identité, de biométrie et de sécurité embarqués pour la connectivité, l'authentification et le paiement) pour 110 M€. Avec cet investissement Bpifrance souhaite favoriser l'émergence d'un deuxième leader mondial français dans le secteur des technologies de sécurité d'une taille comparable à Gemalto par la combinaison de Morpho et d'Oberthur, dans le cadre d'une fusion entre égaux.

Réinvestissement dans Eren Renewable Energy

En mai 2017, Bpifrance Participations a réinvesti 50 M€, via le fonds ETI 2020, dans Eren Renewable Energy S.A, groupe spécialisé dans la production d'électricité à partir de ressources renouvelables (solaire, éolien et hydraulique), principalement à l'international. Avec ce réinvestissement, Bpifrance souhaite contribuer à la création d'un leader français des énergies renouvelables, à travers l'accélération du déploiement à l'international d'une société conduite par des dirigeants bénéficiant d'un track-record inégalé dans l'industrie.

Réinvestissement dans Sequana

Bpifrance a opéré un réinvestissement de 37 M€ en avance en compte courant dans le groupe de distribution de papiers, de produits d'emballage et de communication visuelle qui connaît de fortes difficultés et des tensions de trésorerie. Un remboursement partiel d'avances accordées antérieurement a été effectué en actions de la société Antalis International pour 15 M€.



Réinvestissement dans Constellium

Bpifrance Participations a réinvesti 31 M€ dans Constellium, un des leaders mondiaux de la transformation d'aluminium et 3e acteur mondial de l'aluminium transformé. A travers ce réinvestissement, Bpifrance a souhaité participer à l'augmentation de capital de la société dans le cadre d'une opération de refinancement du Groupe dans un contexte de marché et de taux favorable. Cette opération permet à Bpifrance de maintenir son niveau de participation dans le Groupe Constellium.

Investissement dans Dupont Restauration

En octobre 2017, Bpifrance a investi 20 M€ dans DR HOLDING, intervenant majeur sur le marché de la restauration collective, dont 12 M€ en obligations convertibles via le fonds ETI 2020 et 8 M€ en actions ordinaires par Bpifrance Participations. Avec cet investissement, Bpifrance a souhaité participer, aux côtés du dirigeant et de certains managers, à la réorganisation actionnariale du troisième acteur familial de la restauration collective afin d'accompagner son développement en France Métropolitaine, dans les DOM et à l'international.

Réinvestissement dans Neoen

En février 2017, le fonds ETI 2020 a procédé à un réinvestissement de 15 M€ en avance en compte courant dans NEOEN, groupe spécialisé dans le développement, la construction, le financement et l'exploitation des moyens de production d'électricité et de chaleur à partir d'énergies renouvelables, afin de poursuivre l'accompagnement du groupe dans sa croissance.

Investissement dans AD Education

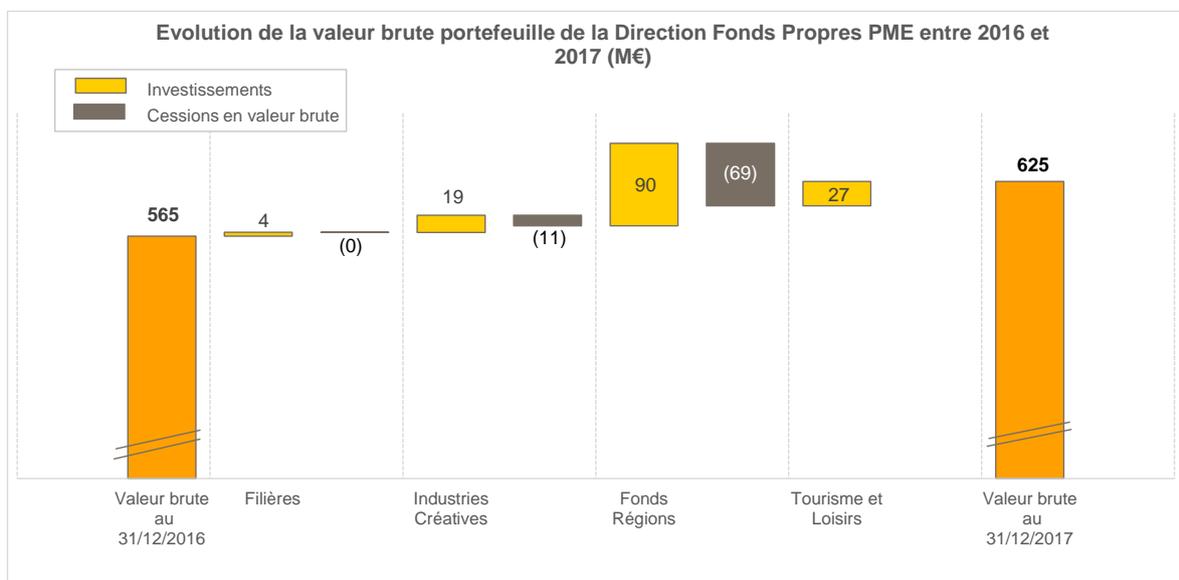
En février 2017, le fonds ETI 2020 a réalisé un investissement de 14 M€ dans AD Education, groupe d'enseignement spécialisé dans les métiers de la création et de la communication en France et en Italie. Avec cet investissement, Bpifrance souhaite accompagner l'émergence rapide à l'échelle européenne d'un groupe français d'établissements d'enseignement supérieur spécialisés dans les disciplines du design, des métiers d'art, du luxe et du digital.

Investissement dans Paris Inn

En juillet 2017, ETI 2020 a investi 10 M€ dans Paris Inn group, spécialiste français de la gestion et de la commercialisation d'hôtels indépendants 4 & 5 étoiles, afin d'accompagner un acteur français dans sa stratégie d'internationalisation avec la création d'une nouvelle structure d'investissement dans des actifs hôteliers en France et à l'international (en Europe et en Amérique du Nord).

3.1.3.2. L'activité de la Direction Fonds propres PME

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la valeur brute du portefeuille des fonds Propres PME gérés par Bpifrance Investissement entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017. Ces fonds sont directement ou indirectement souscrits par FSI PME Portefeuille via les fonds de fonds (FPMEI ou Fonds de Fonds PME) ou directement souscrits par Bpifrance Participations.



Les investissements réalisés en 2017 ressortent à 140 M€ dans 94 sociétés, un niveau d'activité comparable en volume par rapport aux réalisations des deux dernières années et en légère hausse en valeur (138 M€ investis dans 96 sociétés en 2016). En 2017, deux fonds ont été créés à mi-année (FI2E et Patrimoine et Création 3 avec des engagements respectifs de 100 M€ et 60 M€) et la taille du fonds FIT a été doublée à 100 M€.

L'année 2017 est marquée par la hausse de l'activité des fonds Industries Culturelles et Créatives (19 M€ investis vs. 6 M€ en 2016), de l'activité du fonds France Investissement Tourisme (27 M€ vs. près de 25 M€ en 2016) et des fonds Filières (près de 4,3 M€ vs. 4 M€ en 2016). Cette augmentation a été modérée par un ralentissement de l'activité des fonds Régions (90 M€ investis vs. un niveau exceptionnellement haut de 103 M€ en 2016).

Les investissements du métier Fonds Propres PME demeurent concentrés sur les fonds France Investissement Régions, qui s'établissent à près de 91 M€ dans 65 entreprises contre 103 M€ dans 74 entreprises en 2016 et se concentrent majoritairement sur le fonds FIR 1 (76 M€), les autres investissements étant réalisés principalement par FIR 2 (6 M€), FIR 3 (4 M€) et FIR 4 (3 M€).

Les fonds Filières ont réalisé un peu plus de 4 M€ d'investissements en 2017, en très légère hausse par rapport à l'année 2016. Le fonds FI2E lancé en juin 2017 a réalisé son premier investissement dans la filière énergie et environnement pour 3 M€.

Les investissements des fonds Industries Créatives s'inscrivent en hausse en 2017 à 19 M€ dans 7 sociétés, contre 6 M€ dans 7 sociétés en 2016, dont 10 M€ réalisés par le fonds Patrimoine et Création 3.

Les investissements du fonds FIT demeurent dynamiques sur l'année 2017 à 27 M€ dans 20 entreprises contre 25 M€ dans 14 entreprises en 2016.



Les cessions du portefeuille réalisées en 2017, pour l'ensemble de la direction des Fonds Propres PME, ressortent à 80 M€ en valeur brute pour un montant effectivement encaissé de près de 94 M€, en hausse significative par rapport à 2016 (47 M€ pour un montant encaissé de 57 M€).

Les cessions sont principalement réalisées par les fonds France Investissement Régions, en particulier par les fonds suivants : AED C4 a réalisé 18 M€ de cessions en valeur brute sur la période pour 31 M€ encaissés, FIR 1 a réalisé près de 21 M€ de cessions en valeur brute pour un montant encaissé de 30 M€, FIR 4 a enregistré près de 19 M€ de cessions en valeur brute pour 13 M€ encaissés et AEM 3 M€ de cessions en valeur brute pour 2 M€ encaissés en prenant en compte la quote-part de détention de Bpifrance dans ces fonds. A noter également la cession des dernières participations détenues par le fonds Patrimoine et Création (Industries Culturelles et Créatives) pour 11 M€ en valeur brute et 0,3 M€ encaissés (respectivement 8 M€ et 0,1 M€ à la quote-part détenue par Bpifrance). Le fonds a été liquidé au second semestre de l'année 2017.

La valeur brute du portefeuille du métier Fonds Propres PME s'établit ainsi à 625 M€ à fin 2017.

3.1.3.3. L'activité du métier Fonds de fonds

a) Présentation du portefeuille du métier Fonds de fonds au 31.12.2017

Le tableau ci-dessous présente un état du portefeuille des fonds de fonds souscrits par FSI PME Portefeuille et directement par Bpifrance Participations à hauteur de la quote-part détenue par la société de participations et retraité des souscriptions dans les fonds directs gérés (ex : P&C, Mode et Finance...).

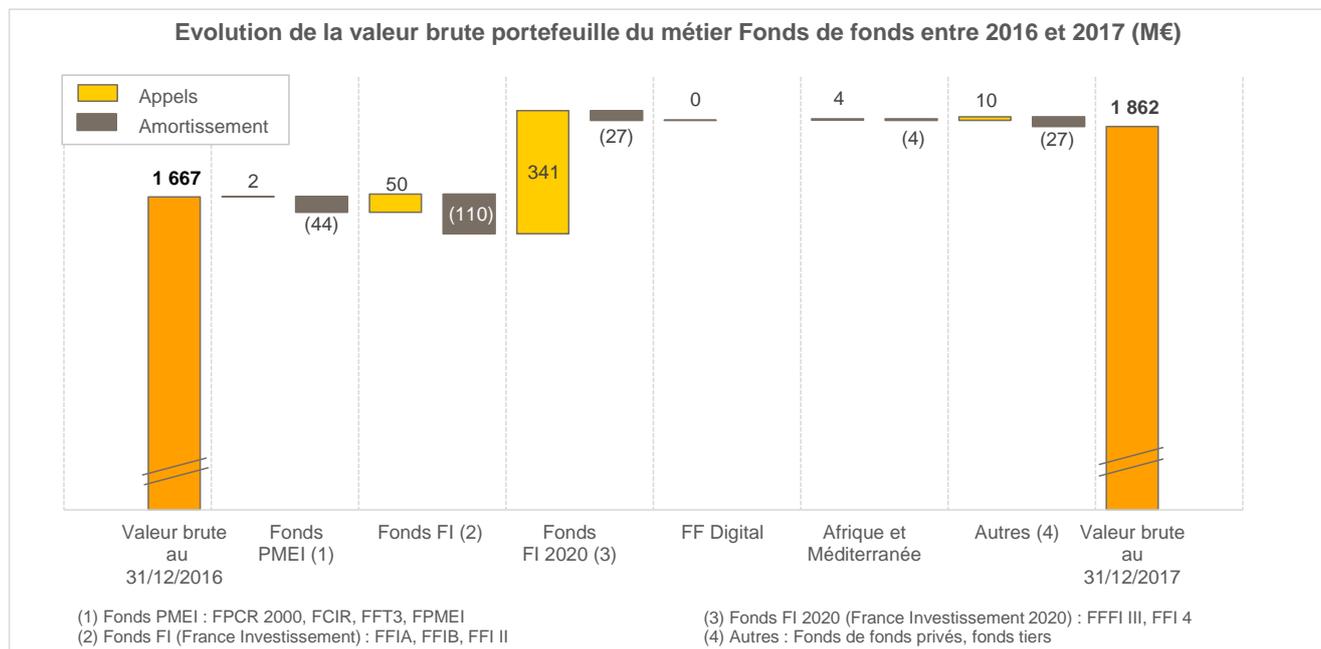
Les informations indiquées ci-dessous portent sur le portefeuille des fonds de fonds. Leurs sous-jacents sont majoritairement des véhicules d'investissement (FPCR et Société de capital investissement), mais peuvent également être des sociétés de gestion ou des sociétés dites commerciales (par opposition aux sociétés ayant pour objet social l'investissement ou la gestion de participations).

En M€			DONNEES DEPUIS L'ORIGINE AU 31/12/2017								Taux de souscription	Taux d'appel	Taux d'amortissement
Fonds de fonds	Millésime	Taille*	Souscriptions totales	Appels cumulés	Amortissements cumulés	Appels nets cumulés (valeur brute)	Souscriptions non appelées	Distributions cumulées	Dont plus/moins valeurs cumulées	Produits du portefeuille	Souscriptions totales / Taille	Appels cumulés / Souscriptions totales	Amortissements cumulés / Appels cumulés
FPMEI	2006	900,7	671,4	642,6	423,8	218,8	28,8	483,3	59,5	39,3	74,5%	95,7%	65,9%
FPCR 2000	2001	95,0	29,1	29,1	25,8	3,3	-	33,2	7,4	0,0	30,7%	100,0%	88,6%
FFT3	2005	150,0	45,4	44,2	21,3	22,8	1,5	26,3	4,9	0,0	30,2%	97,3%	48,3%
FCIR	2002	70,0	33,9	33,4	20,0	13,4	0,4	27,2	7,2	0,0	48,4%	98,7%	59,9%
FFI A	2007	330,0	305,4	281,4	173,4	108,1	24,8	220,4	47,0	0,0	92,5%	92,2%	61,6%
FFI B	2007	224,0	188,2	174,0	41,9	132,1	14,1	40,1	-1,8	2,2	84,0%	92,5%	24,1%
FFI II	2010	632,0	565,0	486,9	205,7	281,2	78,2	209,4	3,7	2,2	89,4%	86,2%	42,3%
FFFI III	2012	1 449,9	1 345,9	746,5	51,6	695,0	601,0	54,4	2,9	5,7	92,8%	55,5%	6,9%
Fonds de fonds privés	2006	232,1	229,9	198,5	118,5	80,0	34,1	120,6	2,1	0,2	99,0%	86,3%	59,7%
FFI4	2015	1 520,0	979,0	158,1	0,4	157,7	821,4	0,5	0,0	0,4	64,4%	16,1%	0,3%
FF Digital		139,3	1,4	0,3	-	0,3	1,1	-	-	-	1,0%	21,6%	0,0%
Averroes Finance 1	2003	6,1	5,8	5,8	5,2	0,6	0,0	5,3	0,1	1,5	96,1%	99,9%	88,9%
Averroes Finance 2	2009	29,9	12,7	11,0	0,6	10,3	1,8	0,6	-	0,0	42,5%	86,2%	5,8%
Averroes Finance 3	2014	75,0	13,2	3,8	0,0	3,7	9,4	0,0	-	0,0	17,6%	28,7%	1,2%
Fonds internationaux affiliés		30,3	30,3	27,5	8,7	18,8	2,8	8,4	-0,3	0,3	100,0%	90,7%	31,7%
Sicav		77,0	77,0	77,0	-	77,0	-	8,9	8,9	0,5	100,0%	100,0%	0,0%
FEI		120,7	120,7	39,1	-	39,1	81,6	-	-	1,5	100,0%	32,4%	0,0%
TOTAL		7 610,3	4 654,4	2 959,3	1 097,0	1 862,3	1 701,2	1 238,8	141,7	53,7	61,2%	63,6%	37,1%

*Tailles des fonds détournées des souscriptions dans des fonds maison et présentées à hauteur de la quote-part détenue par Bpifrance Participations



b) Variation de la valeur brute des fonds partenaires



Les appels du portefeuille réalisés en 2017 ressortent à 407 M€ et les distributions du portefeuille s'élèvent à 260 M€ pour un amortissement du portefeuille de 212 M€. La valeur brute du portefeuille du métier fonds de fonds (y compris fonds internationaux, Sicav et FEI) ressort à 1,86 Md€.

L'évolution de la valeur brute du portefeuille des fonds de fonds présente les encours (appels / amortissements) retraités des flux des fonds directs. Par exemple les appels et amortissements du fonds FPMEI ont été retraités des flux relatifs aux fonds Patrimoine et Création, Mode & Finance ou Bioam. Par ailleurs, les flux des fonds détenus par le FPMEI mais gérés par l'équipe Afrique et Méditerranée n'apparaissent pas sur le FPMEI mais bien dans la partie Afrique et Méditerranée. S'agissant des fonds FPCR 2000, FCIR et FFT 3, le graphique présente l'activité de ces fonds à la quote-part de détention par FSI PME Portefeuille (33,33 %, 57,1 % et 33,33 % respectivement).

Les appels du portefeuille restent concentrés sur les fonds qui ne sont plus en période d'investissement et dont le taux d'appels cumulés est encore peu élevé (FFI II, FFFI 3) et sur le fonds FFI 4 en période d'investissement dont l'activité monte en puissance.

Les distributions du portefeuille restent concentrées sur les fonds du programme PMEI (FPCR 2000, FFT 3, FCIR et FPMEI), mais surtout sur les fonds du programme France Investissement dont les distributions ont augmenté en 2017 (FFI A, FFI B, FFI II et les fonds de fonds privés souscrits par FSI PME Portefeuille) qui regroupent respectivement 23% et 64% des distributions (amortissements de parts des fonds) de l'année. A noter, le fonds FFFI III (programme France Investissement 2020) qui a clos sa période d'investissement fin 2015 a distribué 29 M€ sur l'année 2017, soit 11 % des distributions totales.

Les fonds de fonds souscrits indirectement par Bpifrance Participations ont généré près de 57 M€ de plus-values nettes durant l'année 2017, dont 26 M€ pour le FFI A notamment des fonds EKKIO CAPITAL II (8 M€), R CAPITAL III (6 M€), CEREAL CAPITAL (4 M€), dont 12 M€ pour le fonds FPMEI notamment des fonds SOFINNOVA CAPITAL V (5 M€), SIPAREX MIDCAP I (4 M€) et SIPAREX MIDMARKET II (4 M€), dont près de 3 M€ pour le fonds FFT 3 notamment du fonds R CAPITAL III (2 M€) et près de 4 M€ pour le fonds FFFI 3, FFMC2 et FFI3+ à resituer avec la distribution opérée par le fonds SOFINNOVA CAPITAL VIII.

6 fonds ou sociétés d'investissements souscrits sont sortis en 2017 du portefeuille des fonds de fonds, les opérations réalisées concernent 4 fonds ou sociétés du portefeuille du FPMEI, 1 fonds du portefeuille du FPCR 2000 et 1 fonds du portefeuille de Bpifrance Participations :

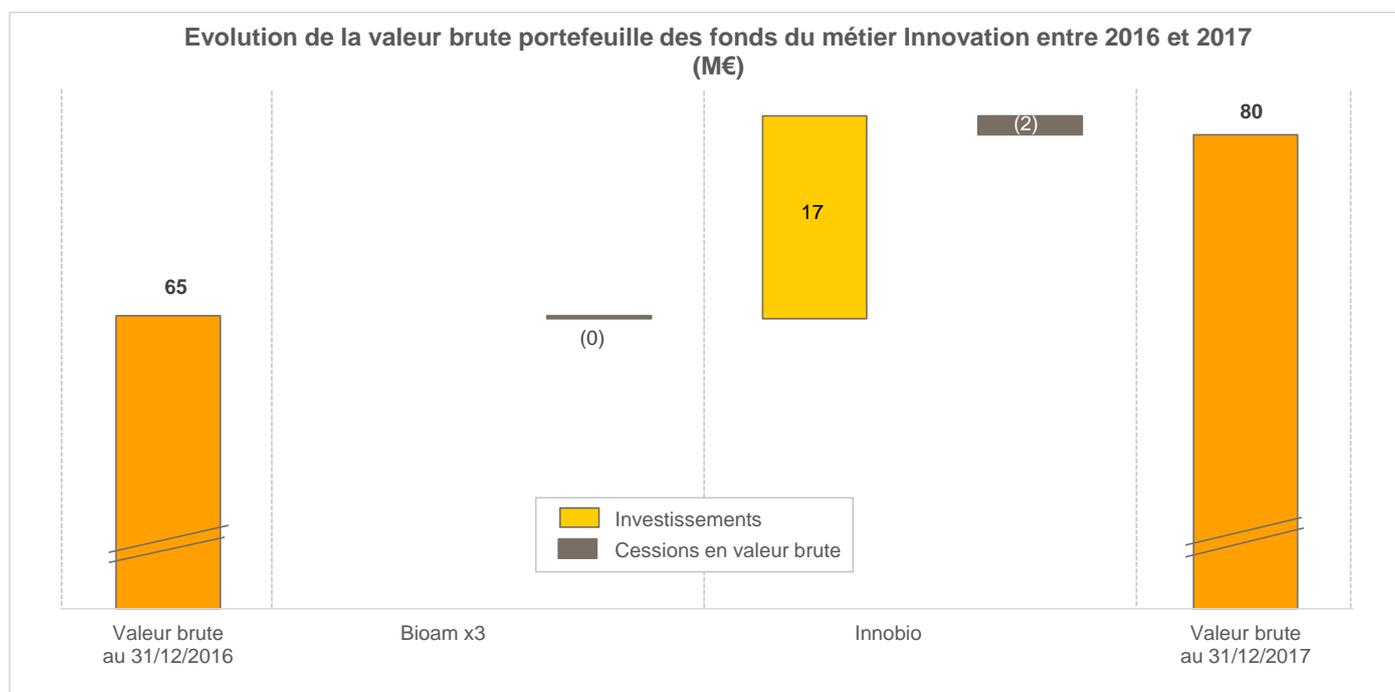
- ILE-DE-FRANCE CAPITAL INVESTISSEMENT (FPMEI) : fonds d'investissement dont la liquidation a généré de plus-value de 0,1 M€ en 2017, le fonds a généré 1,1 M€ de plus-values sur la durée de l'investissement pour un multiple global de 1,66x ;
- FINADVANCE VENTURES I (FPMEI) : fonds dont la liquidation a généré une moins-value de (0,3) M€ sur l'année 2017 pour un multiple global de 0,67x ;
- I-SOURCE 2 (FPMEI) : fonds dont la liquidation a généré une moins-value de (5,9) M€ sur l'année 2017 pour un multiple global de 0,35x ;
- ALYSE-PARTICIPATIONS (FPMEI) : fonds dont la liquidation a généré une moins-value de (0,1) M€ sur l'année 2017 pour un multiple global de 0,90x ;
- NEXTSTAGE ENTREPRISES FCPR (FPCR 2000) : fonds dont la liquidation a généré une moins-value de (1,6) M€ sur l'année 2017 pour un multiple global de 0,79x ;
- UK HIGH TECHNOLOGY FUND LP (Bpifrance Participations) : fonds dont la liquidation a généré (0,3) M€ de moins-value sur l'année 2017 pour un multiple global de 0,74x

3.1.3.4. L'activité du métier Innovation

Comme en 2016, l'année 2017 est caractérisée par une dynamique forte du métier Innovation, elle a conduit à des souscriptions à hauteur des parts détenues par Bpifrance Participations de 154 M€ pour 34 sociétés en hausse par rapport à l'année 2016 (101 M€ pour 20 sociétés).

a) Fonds directs

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la valeur brute du portefeuille des fonds détenus directement ou indirectement par Bpifrance Participations gérés par les équipes du métier Innovation de Bpifrance Investissement entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017 :





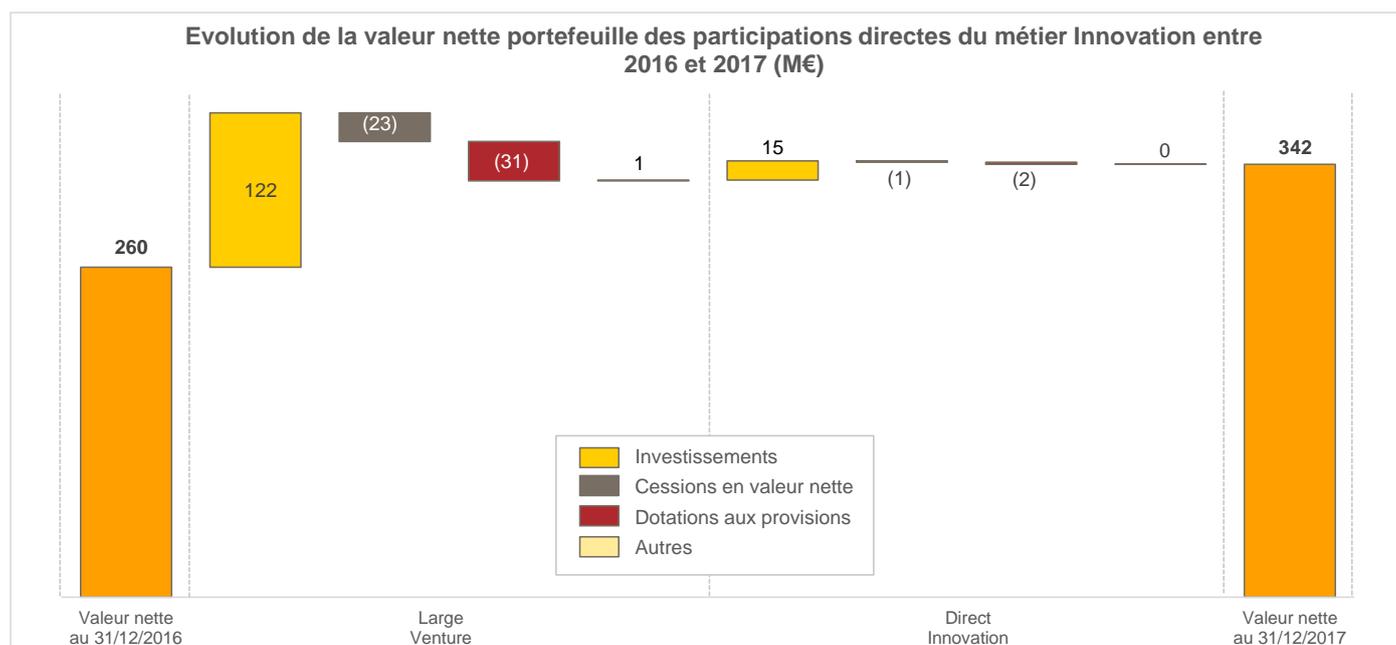
Le fonds Innobio concentre l'activité des fonds directs avec 11 réinvestissements opérés pour 17 M€ à la quote-part détenue par Bpifrance (vs. 6 M€ dans 6 entreprises en 2016).

Les fonds Innobio et Bioam ont réalisé quelques cessions partielles sur l'année 2017. Elles représentent 4 M€ en valeur brute pour un montant encaissé de 27 M€ (2 M€ et 13 M€ à la quote-part de détention de Bpifrance Participations) contre 4 M€ en valeur brute pour 33 M€ encaissés en 2016 (2 M€ et 16 M€ à la quote-part de détention de Bpifrance Participations).

b) L'activité des participations directement détenues par Bpifrance Participations

L'activité Large Venture accompagne les entreprises à fort besoin capitalistique dans l'accélération de leur développement commercial, leur déploiement à l'international ou l'industrialisation de leur technologie. Les montants investis sont le plus souvent supérieurs aux chiffres d'affaires des sociétés concernées, caractérisant la dimension capital-risque de cette activité et sa vocation à favoriser l'émergence de champions français, futurs leaders mondiaux de leurs marchés. Dotée désormais de 1 Md€, elle intervient sur des opérations à partir de 10 M€, dans la très grande majorité des cas en co-investissement avec des partenaires privés.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la valeur nette des participations directement détenues par Bpifrance Participations et gérées par les équipes du métier Innovation de Bpifrance Investissement entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017 :



Les investissements de Bpifrance Participations réalisés par les équipes Innovation sont en hausse significative à 137 M€ contre 94 M€ en 2016. Ils se concentrent essentiellement sur la « poche Large Venture » qui a réalisé 5 nouveaux investissements et 13 investissements complémentaires pour 122 M€ (6 nouveaux investissements et 5 complémentaires pour près de 76 M€ en 2016), avec un ticket moyen en forte hausse à 13,1 M€ (8,6 M€ en 2016) pour les nouveaux investissements (dont Doctolib, Younited Credit et ladvize). Les réinvestissements occupent une part importante de l'activité qui, outre les nouveaux investissements réalisés, se consacre à l'accompagnement des participations en portefeuille.

Les cessions opérées en 2017 ressortent à 24 M€ en valeur nette pour un montant encaissé de 43 M€ contre près de 34 M€ encaissés en 2016. Les principales opérations réalisées en 2017 correspondent à la cession totale des titres détenus dans deux participations (Vexim et VIT) et à des opérations de cessions partielles (Nicox et Tinubu Square).

3.1.4. Les résultats sociaux et le bilan de Bpifrance Participations

3.1.4.1. Le compte de résultat de Bpifrance Participations

Le résultat social 2017 s'établit à +777 M€, en retrait de (46) M€ par rapport à celui de l'exercice précédent.

La baisse du résultat financier de (34) M€ par rapport à 2016 – soit 373 M€ vs 407 M€ - s'explique par la diminution de (59) M€ des revenus des participations et des TIAP, dont (25) M€ de dividendes VIVENDI, (24) M€ de dividendes SCHNEIDER et (22) M€ de dividendes TOKHEIM. Cette diminution attendue des revenus de participation est partiellement compensée par une hausse de +21 M€ en 2017 des revenus des autres titres immobilisés et intérêts. Si l'on retire la perte exceptionnelle de (28) M€ enregistrée en 2016 relative à une régularisation des revenus en provenance de Tyrol (TDF), les produits sur titres immobilisés et intérêts sont également inférieurs à ceux de l'année précédente, la baisse portant sur les distributions des fonds gérés, flux par essence aléatoire.

Le résultat des opérations sur titres s'inscrit en baisse de (46) M€ par rapport à 2016, année qui avait été marquée par d'importantes reprises de provisions sur titres cédés. Il se compose de plus-values nettes de reprises pour +727 M€, réalisées principalement sur des grandes entreprises cotées (dont Schneider, Technip et Eiffage). Une variation nette de (117) M€ sur les autres provisions (dotations) vient compléter le résultat des opérations sur titres pour aboutir au solde de 610 M€ constaté en 2017.

La charge d'impôt s'élève à (155) M€ en 2017, soit une diminution de (24) M€ par rapport à 2016, qui comprenait une provision de (103) M€ pour risque fiscal sur Tyrol. L'impôt comptabilisé en 2017 reflète la part des plus-values court terme dans la formation du résultat (Schneider), tandis qu'en 2016, une partie significative du résultat comprenait des reprises de provisions au taux du long terme. Enfin, il faut noter qu'un produit exceptionnel de plus de 4 M€ (remboursement de CVAE au titre de 2015) vient compléter le résultat de l'exercice.

Compte de résultat social (en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2017
Revenus des participations et des TIAP	391	332
Revenus des autres titres immobilisés & intérêts	20	41
Autres postes	(4)	-
RESULTAT FINANCIER	407	373
Produits d'exploitation	3	4
Charges d'exploitation	(65)	(59)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(62)	(55)
RESULTAT COURANT	345	318
Plus et moins-values de cessions	(216)	525
Dotations et reprises de provisions	872	85
RESULTAT SUR OPERATION SUR TITRES	656	610
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	4
IMPOTS SUR LES BENEFICES	(179)	(155)
RESULTAT NET	823	777

Le résultat financier de Bpifrance Participations (373 M€) est constitué en quasi-totalité des dividendes reçus des participations directes. L'augmentation des dividendes unitaires Orange (de 0,60 € au titre de 2016 à 0,65 € au titre de 2017) et Eutelsat (de 1,1 € à 1,21 €) constitue un gain de +19 M€ par rapport à 2016. Une distribution de Bpifrance Investissement pour 17 M€ a été versée en 2017 alors que la Société de gestion n'avait pas distribué en 2016. Les cessions totales des participations dans Eiffage et Schneider se traduisent par un impact de (36) M€ sur les distributions de dividendes en 2017. Les distributions exceptionnelles de Tokheim et de Vivendi constatées en 2016 ne se sont pas reproduites sur l'exercice clos, générant une baisse de (47) M€ de produits par rapport à 2016.



Les produits d'intérêts sont en augmentation apparente de 27 M€ par rapport à 2016, en raison d'une régularisation de (28) M€ constatée sur Tyrol en 2016. Hormis l'impact de Tyrol, les autres produits d'intérêts sont stables par rapport à 2016.

Au cours de l'exercice 2017, les fonds Weinberg et PAI Europe ont distribué un montant global de 11 M€ à Bpifrance Participations, inférieur au total des distributions réalisées en 2016. Certains fonds en fin de vie conservent tout de même des plus-values latentes susceptibles d'être distribuées lors des exercices à venir.

Les charges d'exploitation ressortent en légère baisse de (6) M€ par rapport à 2016. Les frais de sous-traitance (commission de conseil financier facturée par Bpifrance Investissement) ont notamment diminué de (3) M€ ainsi que les impôts et taxes pour (2) M€ (CFE + CVAE).

Les cessions de l'exercice ont généré une plus-value globale nette de reprises de provisions de +727 M€ contre +591 M€ en 2016, les plus-values brutes (c'est-à-dire avant reprises de provisions) s'élevant à +525 M€ contre (216) M€ en 2016. Par ailleurs, le montant de la plus-value nette de reprises de provisions en normes françaises reste inférieur au montant consolidé (804 M€) du fait des différences de valeurs existantes entre les comptes sociaux et consolidés (c'est le cas de Soitec notamment, la provision « sociale » ayant été reprise sur les exercices antérieurs du fait de l'augmentation du cours tandis qu'elle ne pouvait être modifiée dans les comptes consolidés).

Les principales plus-values sont réalisées sur les grandes entreprises cotées telles que Schneider pour +312 M€ (+383 M€ en IFRS), Technip pour +237 M€ (+282 M€ en IFRS) et Eiffage pour +204 M€ (+52 M€ en IFRS). La contribution des ETI s'avère moins importante que celle de 2016 qui s'élevait à +58 M€, notamment en raison des moins-values Vergnet et Soitec pour (62) M€ en 2017. La moins-value de (172) M€ réalisée suite à la cession d'Areva est compensée par l'effet des reprises de provisions, l'impact net étant de +8 M€.

La reprise nette de provisions sur immobilisations financières s'élève à 85 M€ dans les comptes sociaux pour l'exercice 2017, elle se détaille essentiellement comme suit :

- (382) M€ de dotations portant principalement sur les participations suivantes essentiellement (TechnipFMC pour (163) M€, Vallourec pour (101) M€, etc...).
- 265 M€ de reprises (hors reprises sur lignes cédées) dont 75 M€ sur Orange, 45 M€ sur Ingenico et 40 M€ sur FSI PME Portefeuille.
- 202 M€ de reprises dont 180 M€ sur la cession totale des titres Areva.

3.1.4.2. Le bilan de Bpifrance Participations

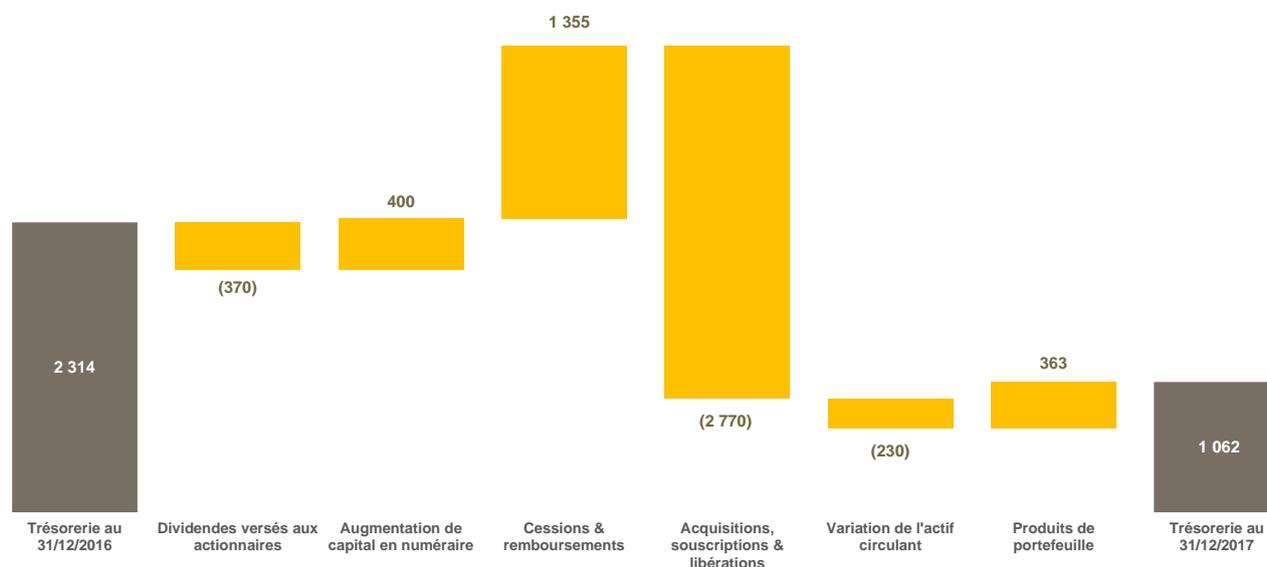
Au 31 décembre 2017, le total du bilan social s'établit à 22 Md€ en hausse par rapport à 2016 où il s'établissait à 21,8 Md€.

Bilan Bpifrance Participations (en millions d'euros)

Actif	Réal			Réal	
	31/12/2016	31/12/2017		31/12/2016	31/12/2017
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE	1 769	1 369	Capital	15 520	15 520
			Primes d'émission, de fusion, d'apport	211	211
			Réserve légale	173	214
			Report à nouveau	751	1 163
Immo. Incorporelles & Corporelles	-	-	Résultat de l'exercice	823	777
Autres immo. Financières	17 638	19 545	Provisions réglementées	20	21
ACTIF IMMOBILISE	17 638	19 545	CAPITAUX PROPRES	17 498	17 905
			PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	108	109
Créances diverses	29	2	Dettes d'IS vis-à-vis de Bpifrance SA (intég. fisc)	53	5
Valeurs mobilières de placement	-	-	Dettes sur immobilisations	4 085	3 953
Trésorerie	2 314	1 062	Dettes diverses	6	7
ACTIF CIRCULANT	2 343	1 065	PASSIF CIRCULANT	4 143	3 965
TOTAL ACTIF	21 750	21 979	TOTAL PASSIF	21 750	21 979

La variation du bilan au 31 Décembre 2017 a connu une augmentation de 229 M€ par rapport au 31/12/2016, qui tient essentiellement à l'importance des cessions et des revenus de l'année 2017, qui a permis de compenser la consommation de « cash » liées aux investissements et souscriptions dans les fonds partenaires ainsi qu'aux distributions.

Evolution de la trésorerie de Bpifrance Participations sur le 31 Décembre 2017 (en M€)



En millions d'euros	31/12/2016	Affectation du résultat 2016	Dotation réserve légale	Distribution de dividendes	Résultat 2017	Provisions réglementées	31/12/2017
Capital social	15 520						15 520
<i>dont capital non appelé</i>	<i>1 769</i>						<i>1 369</i>
Prime d'apport	211						211
Prime d'émission	-						-
Réserve légale	173		41				214
Report à nouveau	751	823	(41)	(370)			1 163
Résultat de l'exercice	823	(823)			777		777
Provisions réglementées	20					-	20
TOTAL	17 498	-	-	(370)	777	-	17 905

Au cours de l'exercice 2017, la variation sur les capitaux propres s'établit au total à +407 M€ et concerne :

- La distribution effectuée au titre du résultat de l'exercice 2016 à Bpifrance SA pour (370) M€ ;
- L'affectation du solde du résultat 2016 en report à nouveau pour 412 M€ et à la réserve légale pour 41 M€ ;
- La constatation du résultat net 2017 pour 777 M€.

3.15. Les perspectives pour 2018 par métier

a) Métier Mid & Large Cap

La direction Mid & Large Cap confortera son rôle d'investisseur stratégique en poursuivant son action auprès des ETI afin de renforcer le mittelstand français via la consolidation et l'internationalisation pour en faire des leaders mondiaux. Promouvoir l'ancrage du capital et de l'activité des ETI et des grands groupes en France constituera de même l'un des axes majeurs de l'action de Mid & Large. La dynamique de diversification du portefeuille d'ETI sera poursuivie durant l'année en s'appuyant notamment sur un renforcement de l'expertise sectorielle et thématique des équipes.



Le développement de la dimension internationale de l'activité de Mid & Large Cap constituera une priorité pour 2018, notamment via la création d'un fonds soutenant les build-ups internationaux des ETI familiales.

L'objectif de la direction est de maintenir un niveau d'investissement conséquent pour l'année 2018.

b) Métier Fonds propres PME

Les fonds PME de Bpifrance devraient connaître une activité soutenue en 2018, portée par les éléments suivants :

- Le contexte économique dans les PME plutôt favorable à l'investissement ;
- De plus en plus d'opérations de capital développement qui concernent les premières ouvertures de capital, les entreprises familiales et les croissances externes, axes prioritaires pour les équipes
- Des investissements **sur le segment « petits tickets » peu couvert par les investisseurs privés**
- La reconnaissance de Bpifrance dans ses missions d'accompagnement et notamment dans les accélérateurs nationaux (PME&ETI), Accélérateurs régionaux et Accélérateurs sectoriels.
- Le doublement de taille du fonds France Investissement Tourisme qui vise à prolonger l'action forte menée tant au niveau des jeunes entreprises que des groupes de taille moyenne.
- réabondement du fonds Patrimoine & Création 3 à 100 M€.
- Le lancement du fonds DEFINVEST, souscrit par la Direction Générale de l'Armement et destiné, à investir dans des entreprises stratégiques pour le secteur de la défense nationale.
- Le déploiement des fonds en faveur des entreprises de la Transition Energétique et Ecologique, du Ferroviaire, du Bois et du Meuble

Pour ces opérations, Bpifrance Investissement continuera de privilégier toujours le co-investissement.

Un effort particulier sera porté :

- sur la digitalisation des entreprises avec la création du digitalomètre permettant de mesurer la maturité digitale des entreprises ;
- sur l'accompagnement de nos entreprises dans leur défi de croissance à l'international et pour s'assurer de la mise en œuvre et du suivi des indicateurs RSE et de bonne gouvernance dans nos participations.

La Direction Fonds Propres PME veillera enfin à assurer une rotation satisfaisante de son portefeuille de participations dans une conjoncture propice aux cessions tout en poursuivant l'augmentation du ticket moyen d'investissement.

c) Métier Innovation

Pour 2018, les équipes d'investisseurs des Fonds Innovation ont un objectif très ambitieux d'investissement à hauteur de 242 M€, en augmentation de 5% par rapport au budget 2017. Il est prévu le déploiement de quatre nouveaux fonds en 2018 : InnoBio 2 sur le modèle d'InnoBio, Definvest (pour le développement de PME stratégiques pour la Défense), le second fonds numérique (Ambition Numérique 2) et le fonds Frontier Venture sur la phase d'amorçage des entreprises de « deep tech ».

Large Venture a pour objectif d'investir de l'ordre de 75 M€ en refinancement et en nouveaux investissements avec l'objectif de préserver l'équilibre du fonds sur les différents secteurs.

Les Fonds Numériques ont des objectifs stables pour 2016 à 40 M€, tandis que les Fonds en Sciences de la vie, Ecotechnologies et French Tech affichent une progression de 73 à 85 M€.

Les nouveaux fonds investiront de l'ordre de 44 M€ en 2018.

Depuis avril 2015, le HUB est la plateforme business de connexion de Bpifrance, le « Tech deal maker » et tiers de confiance au service des grandes entreprises et des meilleures startups françaises pour l'accélération de leur croissance. Le Hub crée des ponts entre économie traditionnelle et innovation et accompagne les entrepreneurs dans leur business développement et leurs problématiques stratégiques.

En 2017, 86 start-up ont été accompagnées au sein des différents programmes du Hub, représentant plus de 100 M€ de levées de fonds et plus de 2300 employés. 36 start-up Digital B2B ont ainsi été accélérée au sein du Hub Startup, et la fin d'année a été marquée par le lancement de l'accélérateur HealthTech, un programme sur-mesure dédié aux start-up biotech, medtech et e-santé ayant pour objectif de mieux connecter ces entreprises à leur écosystème pour favoriser leur croissance et leur développement : 8 entreprises du domaine des sciences de la vie ainsi bénéficient d'un accompagnement spécifique.

En 2017, le Hub a accompagné plus de 50 clients « corporate » sur leurs stratégies d'innovation (CAC40, SBF 120, ETI), opéré plus de 700 mises en relation d'affaires qualifiées entre grands groupes et entreprises innovantes, et généré ainsi plus de 50 partenariats (contrats commerciaux, contrats de co-développement et POC).

Le Hub a de plus accueilli et/ou organisé 217 événements dont une cinquantaine d'ateliers et de conférences thématiques dans son espace dédié au centre de Paris, soit 50 000 participants depuis l'ouverture du lieu en 2015.

Le développement de l'accompagnement à l'international s'est accéléré en 2017 avec le renforcement de l'accompagnement à l'international à travers Impact USA et Impact China en partenariat avec Business France.

d) Métier Fonds de fonds

Le dynamisme de l'activité Fonds de fonds devrait se confirmer en 2018. En effet, les souscriptions attendues des fonds gérés devraient s'élever au total à près de 830 M€. L'accélération des distributions devrait également se confirmer en 2017 avec un montant prévisionnel de près de 300 M€.

- Montée en puissance des souscriptions : l'objectif de décisions de souscription (exprimé en montant d'autorisations d'engagement) pour l'année 2018 s'élève à 800 M€ pour l'activité « Fonds de Fonds » et atteint 30 M€ pour l'équipe Afrique et Méditerranée ;
- Le dynamisme des souscriptions prévues en 2018 s'inscrit par ailleurs via le Fonds FFI-IV (créé fin 2015 et dont la taille sera augmentée de 800 M€ en 2018) qui devrait afficher un niveau élevé de souscriptions (majoritairement dans de nouveaux fonds), soit plus de 600 M€ au total sur l'année 2018 ;

Parallèlement, les fonds de fonds dont la gestion a été confiée à Bpifrance dans la cadre du PIA seront également déployés :

- Le fonds FFMC2, Fonds de Fonds MultiCap Croissance, de 650 M€, dont la taille a été augmentée de 150 M€ en 2016, devrait souscrire 60 M€ et finir sa période d'investissement ;
- Le fonds FFMC2-II, Fonds de Fonds MultiCap Croissance II, sera créé au 1^{er} semestre 2018. Le fonds devrait investir 50 M€ sur l'exercice ;
- Le fonds FNA, Fonds National d'Amorçage, dont la période d'investissement s'est terminée le 30/06/2017, devrait souscrire 25 M€ au titre de ses engagements résiduels ;
- Le fonds FNA-II, Fonds National d'Amorçage II (Fonds successeur du Fonds National d'Amorçage), sera créé au cours du 1^{er} semestre 2018 et devrait investir 20 M€ sur l'exercice ;
- Le fonds FFR, Fonds de Fonds de Retournement, pourrait souscrire jusqu'à 25 M€ dans 2 fonds de retournement.

Bpifrance poursuivra par ailleurs l'activité d'investissement pour le compte du groupe CDC au titre du FFD (Fonds de Fonds Digital créé en 2017) qui devrait souscrire dans 2 fonds pour un montant de 20 M€.



3.1.6. Autres informations

3.1.6.1. Périmètre du groupe, filiales et participations

La liste des filiales et participations de Bpifrance Participations au 31 décembre 2017 figure en **Annexe 1**.

3.1.6.2. Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire de la République française

En 2017, Bpifrance Participations a racheté la participation de l'Etat français dans PSA à hauteur de 12,2% du capital du groupe. La société a également reçu de sa participation Sequana des titres Antalis International à hauteur de 8,5% du capital et a accompagné les augmentations de capital de Doctolib, Younited Credit, iAdvize, Ekinops et Dupont Restauration (en montant respectivement à 7,9%, 6,4%, 20,5%, 13,5% et 17,1% du capital).

3.1.6.3. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice

Le Conseil d'administration propose d'affecter le bénéfice de l'exercice 2017 de la manière suivante :

	Euros
Bénéfice de l'exercice à répartir	776 932 947,46
Report à nouveau	1 212 758 099,75
<i>Soit un solde disponible de</i>	1 989 691 047,21
Dotation à la réserve légale	38 846 647,37
<i>Soit un bénéfice distribuable de</i>	1 950 844 399,84
<i>Distribution d'un acompte sur dividende (environ 0,02 € par action)</i>	50 000 000,00
<i>Distribution du solde du dividende (environ 0,11 € par action)</i>	250 000 000,00
<i>Soit un dividende de (environ 0,13 € par action)</i>	300 000 000,00
Dotation aux autres réserves	-
Dotation au report à nouveau	1 650 844 399,84

3.1.6.4. Délais de paiement des fournisseurs et des clients

Le solde du compte fournisseurs s'élève au 31 décembre 2017 à 506 205,13 euros.

Le solde du compte clients s'élève au 31 décembre 2017 à 4 062,81 euros.

Ces soldes sont analysés en fonction des échéances de la dette (pour les délais de paiement des fournisseurs) et de la créance (pour les délais de paiement des clients) dans le tableau qui suit :

**Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice
dont le terme est échu (tableau prévu I de l'article D.441-4)**

	Art D.441.1°: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Art D.441.2°: Factures émises non réglées à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1jour et et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1jour et et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre des factures concernées	8	X					5	X				
Montant total des factures concernées t.t.c.	280 916,66	225 288,47	0,00	0,00	0,00	225 288,47	4 062,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Pourcentage du montant total t.t.c. des achats t.t.c. de l'exercice	0,50%	0,40%	0,00%	0,00%	0,00%	0,40%	X					
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t de l'exercice	X						0,56%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(c) Délai de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal-article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiements utilisés pour le calcul des retards de paiement	* Délais contractuels :						* Délais contractuels :					
	* Délais légaux :						* Délais légaux :					

3.1.6.5. Charges non déductibles fiscalement

Aucune charge non déductible fiscalement (article 39-4 du Code général des impôts) n'a été engagée par Bpifrance Participations au cours de l'année 2017.



3.1.6.6. Conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce

Le rapport spécial des commissaires aux comptes de Bpifrance Participations sur les conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce au titre de l'exercice 2017 figure au paragraphe 9. Une convention de ce type a été conclue en 2017. Cette convention est soumise à l'approbation de l'Assemblée générale.

3.1.6.7. Examen des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice 2017

Le Conseil d'administration de Bpifrance Participations a examiné, lors de sa séance du 14 mars 2018, les conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice 2017.

3.1.6.8. Activités en matière de recherche et développement

Bpifrance Participations n'exerce pas d'activité en matière de recherche et développement.

3.1.6.9. Actions gratuites, options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié et aux dirigeants de Bpifrance Participations

Aucun plan n'a été mis en place, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, en vue d'attribuer des actions gratuites ou des options de souscription (ou d'achat) d'actions au personnel salarié et aux dirigeants de Bpifrance Participations.

3.1.6.10. Participation des salariés au capital de Bpifrance Participations

Au 31 décembre 2017, aucun salarié ne détient d'actions de Bpifrance Participations.

3.1.6.11. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Nicolas DUFOURCQ

Le mandat d'administrateur de Monsieur Nicolas DUFOURCQ arrive à échéance à l'issue de la réunion de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Il est proposé de renouveler ce mandat pour une durée de cinq ans prenant fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice 2022.

3.1.6.12. Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Catherine MAYENOBE

Le mandat d'administrateur de Madame Catherine MAYENOBE arrive à échéance à l'issue de la réunion de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Il est proposé de renouveler ce mandat pour une durée de cinq ans prenant fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice 2022.

3.1.6.13. Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Virginie FERNANDES

Le mandat d'administrateur de Madame Virginie FERNANDES arrive à échéance à l'issue de la réunion de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Il est proposé de renouveler ce mandat pour une durée de cinq ans prenant fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice 2022.

3.1.6.14. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Frédéric SAINT-GEOURS

Le mandat d'administrateur de Monsieur Frédéric SAINT-GEOURS arrive à échéance à l'issue de la réunion de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Il est proposé de renouveler ce mandat pour une durée de cinq ans prenant fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice 2022.

3.1.6.15. Proposition de nomination de Madame Victoire AUBRY en qualité administrateur

Il est proposé de nommer Madame Victoire AUBRY en qualité d'administrateur.

Les éléments d'informations complémentaires concernant Madame Victoire AUBRY au titre de l'article R.225-83 du Code de commerce sont mis à la disposition des actionnaires dans les conditions prévues aux articles R.225-88 et R.225-89 du même code.

3.1.6.16. Proposition de ratification de la cooptation d'un administrateur

A la suite de la démission de Madame Anne-Hélène ROIGNAN de son mandat d'administrateur, le Conseil d'administration a coopté le 14 mars 2018 Madame Constance VALIGNY en qualité d'administrateur, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2022, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

Madame Constance VALIGNY est sous-directrice des politiques macroéconomiques à la Direction générale du Trésor.

Les éléments d'informations complémentaires concernant Madame Constance VALIGNY au titre de l'article R.225-83 du Code de commerce sont mis à la disposition des actionnaires dans les conditions prévues aux articles R.225-88 et R.225-89 du même code.

3.1.6.17. Contrôleurs légaux des comptes

- Commissaires aux comptes titulaires

Mazars
Représenté par
Matthew BROWN et Charles de BOISRIOU
61 rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

Le mandat du Cabinet Mazars a été renouvelé par l'Assemblée générale du 14 mai 2014, pour une durée de six exercices. Ce mandat expire à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

PwC Audit
Représenté par
Patrice MOROT et Anik CHAUMARTIN
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

Le mandat de PwC Audit a été renouvelé par l'Assemblée générale du 14 mai 2014, pour une durée de six exercices. Ce mandat expire à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

- Commissaires aux comptes suppléants

Philippe CASTAGNAC
44 rue de la Faisanderie
75116 Paris

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

Le mandat de Philippe CASTAGNAC a été renouvelé par l'Assemblée générale du 14 mai 2014, pour une durée de six exercices. Ce mandat expire à l'issue de



Etienne BORIS
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

Le mandat d'Etienne BORIS a été renouvelé par l'Assemblée générale du 14 mai 2014, pour une durée de six exercices. Ce mandat expire à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

4. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1. Gouvernance

4.1.1. Président-Directeur général

Nicolas DUFOURCQ
Directeur général de Bpifrance SA

4.1.2. Conseil d'administration

Au 31 décembre 2017, le Conseil d'administration de Bpifrance Participations se composait comme suit :

Le Directeur général de Bpifrance SA :

Nicolas DUFOURCQ
Président-Directeur général de Bpifrance Participations

L'Etat, représenté par :

Charles SARRAZIN
Nommé par arrêté du 5 septembre 2017
Directeur de participations Services & Finance, Agence des Participations de l'Etat

Administrateurs nommés sur proposition de l'Etat :

Pascal FAURE
Directeur général de la Direction Générale des Entreprises

Anne-Hélène ROIGNAN
Nommée par arrêté du 13 juin 2016
Directrice générale de l'Institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE)

Il est précisé que **Constance VALIGNY** a été nommée administrateur de Bpifrance Participations le 14 mars 2018, en remplacement d'Anne-Hélène ROIGNAN, démissionnaire.

Administrateurs représentant la Caisse des Dépôts :

Virginie FERNANDES
Directrice du département du pilotage Groupe au sein du pôle Finances, Stratégie et Participations du groupe Caisse des Dépôts

Catherine MAYENOBE
Secrétaire générale du groupe Caisse des Dépôts

Administrateurs indépendants :

Frédéric SAINT-GEOURS

Président du Conseil de surveillance de la SNCF

Martine GEROW

Directrice financière du groupe American Express Global Business Travel (GBT)

Barbara LAVERNOS

Directeur des opérations de l'Oréal

4.13. Commissaire du Gouvernement

Emmanuel CHARRON

Chef de la Mission de Contrôle des Activités Financières et Commissaire du Gouvernement de Bpifrance

4.14. Comités du conseil d'administration

Le Conseil d'administration a constitué les comités suivants :

- Comité d'audit et des risques, composé à la date du présent rapport d'un administrateur représentant la Caisse des Dépôts (Virginie FERNANDES), du représentant de l'Etat (Charles SARRAZIN) et d'un administrateur indépendant (Martine GEROW), qui exerce les fonctions de Président du Comité.

- Comité d'investissement, composé à la date du présent rapport de Nicolas DUFOURCQ, d'un administrateur représentant la Caisse des Dépôts (Virginie FERNANDES), du représentant de l'Etat (Charles SARRAZIN) et de deux administrateurs indépendants (Frédéric SAINT-GEOURS et Barbara LAVERNOS).

Selon le règlement intérieur du Conseil d'administration, le Comité d'investissement est présidé par un administrateur indépendant (Frédéric SAINT-GEOURS).

Charles SARRAZIN, Frédéric SAINT-GEOURS et Virginie FERNANDES constituent la formation « comité des nominations » du comité d'investissement.

4.2. Mandats

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés ou entités par chacun des administrateurs de Bpifrance Participations durant l'exercice 2017 est reprise ci-dessous.

Le Directeur général de Bpifrance SA :

Nicolas DUFOURCQ

Directeur général de Bpifrance SA

Président-Directeur général de Bpifrance Financement et de FT1CI

Président de Bpifrance Investissement et de Bpifrance Assurance-Export

Membre du Conseil de surveillance d'EULER Hermes Group

Représentant permanent de Bpifrance Participations au Conseil d'administration d'Orange

Président non-exécutif du conseil de surveillance de STMicroelectronics

L'Etat, représenté par :

Charles SARRAZIN

Administrateur représentant l'Etat au sein du Conseil d'administration de la Poste et de CNP Assurances

Membre (représentant l'Etat) du Conseil de Surveillance d'Arte

Administrateur de Bpifrance Investissement



Administrateurs nommés sur proposition de l'Etat :

Pascal FAURE

*Administrateur de Renault SA et de Renault SAS
Administrateur de Bpifrance Investissement
Censeur au sein du Conseil d'administration d'Orano*

Anne-Hélène ROIGNAN

Administrateur de Bpifrance Investissement

Administrateurs représentant la Caisse des Dépôts :

Virginie FERNANDES

*Représentant permanent de la Caisse des Dépôts au Conseil d'administration de la Compagnie des Alpes
Représentant permanent de la Caisse des Dépôts au Conseil d'administration d'ICADE
Administrateur de Bpifrance Investissement et de Bpifrance SA
Membre du Conseil de surveillance de SNI
Administrateur de Transdev Group
Administrateur de SCET*

Catherine MAYENOBE

*Vice-présidente du Conseil de surveillance de Réseau de Transport d'Electricité (RTE)
Administrateur de la Société immobilière du Théâtre des Champs-Élysées
Administrateur de Bpifrance Investissement*

Administrateurs indépendants :

Frédéric SAINT-GEOURS

*Administrateur de Casino Guichard-Perrachon.
Administrateur de Bpifrance Investissement.*

Martine GEROW

Administrateur de Bpifrance Investissement.

Barbara LAVERNOS

Administrateur de Bpifrance Investissement.

4.2.1.1. Rémunérations des administrateurs et de la Direction générale

- *Rémunérations des administrateurs*

Les administrateurs de Bpifrance Participations perçoivent des jetons de présence au titre de leurs mandats d'administrateur et de membre de comités (étant précisé que les administrateurs représentant l'Etat et ceux représentant la Caisse des Dépôts reversent à leur employeur le montant de leurs jetons de présence). L'enveloppe globale des jetons de présence (300 000 euros) a été fixée par l'assemblée générale de Bpifrance Participations en date du 14 mai 2014.

Les jetons de présence sont répartis par le Conseil d'administration en fonction de la présence aux séances du Conseil d'administration ou des comités auxquels appartiennent les administrateurs concernés sur la base de la clé de répartition (la « **Clé de Répartition** ») suivante :

- 10.000 euros par administrateur,
- 50.000 euros en plus pour le président du comité d'investissement,
- 35.000 euros en plus pour les autres membres du comité d'investissement,

- 25.000 euros en plus pour le président du comité d'audit et des risques,
- 15.000 euros en plus pour les autres membres du comité d'audit et des risques,
- 0 euro pour le Président-Directeur général, que ce soit au titre de ses fonctions d'administrateur ou de membre du comité d'investissement.
- Jetons de présence alloués au titre de l'année 2017 (à percevoir en 2018) :

Le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs au titre de l'année 2017 sera arrêté le 14 mars 2018 par le Conseil d'administration, sur la base de la Clé de Répartition.

- Jetons de présence alloués au titre de l'exercice 2016 et perçus en 2017 :

Les jetons de présence dus aux administrateurs de Bpifrance Participations au titre de l'exercice 2016 ont été versés le 19 juillet 2017. D'un montant global de 219 622,29 euros, ils ont été répartis de la façon suivante sur la base de la Clé de Répartition :

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les administrateurs de Bpifrance Participations <i>en euros, montants bruts</i>				
Administrateurs	Montants versés au cours de l'exercice 2016		Montants versés au cours de l'exercice 2017	
	Jetons de présence	Autres rémunérations	Jetons de présence	Autres rémunérations
Le directeur général de Bpifrance SA				
Monsieur Nicolas Dufourcq	/	/	/	/
Administrateurs représentant l'Etat				
Monsieur Antoine Saintoyant (1)	58 378,88	/	5 186,70	/
Monsieur Bertrand Walckenaer	/	/	40 786,97	/
Monsieur Pascal Faure	5 555,56	/	6 250,00	/
Madame Maya Atig (1)	6 666,67	/	874,32	/
Madame Anne-Hélène Roignan	/	/	3 066,18	/
Administrateurs représentant la Caisse des Dépôts				
Monsieur Franck Silvent	32 343,75	/	33 000,00	/
Madame Catherine Mayenobe	5 555,56	/	8 125,00	/
Monsieur Antoine Colas (1)	25 000,00	/	22 177,25	/
Administrateurs indépendants				
Monsieur Frédéric Saint-Geours	58 125,00	/	60 000,00	/
Madame Martine Gerow	15 706,85	/	27 500,00	/
Madame Barbara Lavernos	/	/	12 655,86	/
Madame Florence Parly (2)	20 003,42	/	/	/
Total des jetons de présence	227 335,18	/	219 622,29	/

(1) Démissionnaire au cours de l'exercice 2016

(2) Démissionnaire au cours de l'exercice 2015

- *Rémunération du Président-Directeur général*

Le Président-Directeur général ne perçoit aucune rémunération (en ce compris jetons de présence) au titre de son mandat de Président-Directeur général de Bpifrance Participations.



4.3. Conventions visées au 2° de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce

Bpifrance Participations a mis en place des procédures de recensement adéquates pour identifier les conventions visées au 2° de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce². Celles-ci ont permis de conclure en l'absence de conventions visées dans ce même article.

4.4. Délégations en matière d'augmentation de capital

Aucune délégation, accordée par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce, n'est en cours de validité.

4.5. Choix des modalités d'exercice de la direction générale

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 12 juillet 2013, a décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général.

En conséquence, la Direction générale de Bpifrance Participations est assumée, jusqu'à décision contraire, par le Président du Conseil d'administration, Monsieur Nicolas DUFOURCQ, pour une durée de cinq années, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

² Les conventions visées par le 2° de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce sont les conventions conclues entre un dirigeant ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, d'une société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

5. RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE

- **Première résolution** (approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2017 ainsi que des rapports des commissaires aux comptes approuve l'inventaire et les comptes individuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés et qui se soldent par un bénéfice de 776 932 947,46 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée générale prend acte qu'aucune charge non déductible fiscalement (article 39-4 du Code général des impôts) n'a été engagée par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

L'Assemblée générale donne quitus aux dirigeants et membres du Conseil d'administration pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

- **Deuxième résolution** (affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017)

L'Assemblée générale constate que le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élève à 776 932 947,46 euros et que, compte tenu du report à nouveau bénéficiaire de 1 212 758 099,75 euros, le bénéfice disponible s'élève à 1 989 691 047,21 euros.

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, l'Assemblée générale approuve la proposition présentée par le Conseil d'administration et décide d'affecter le bénéfice disponible de la manière suivante :

	Euros
Bénéfice de l'exercice à répartir	776 932 947,46
Report à nouveau	1 212 758 099,75
Soit un solde disponible de	1 989 691 047,21
Dotation à la réserve légale	38 846 647,37
Soit un bénéfice distribuable de	1 950 844 399,84
<i>Distribution d'un acompte sur dividende (environ 0,02 € par action)</i>	50 000 000,00
<i>Distribution du solde du dividende (environ 0,11 € par action)</i>	250 000 000,00
Soit un dividende de (environ 0,13 € par action)	300 000 000,00
Dotation aux autres réserves	-
Dotation au report à nouveau	1 650 844 399,84

L'Assemblée générale, constatant que le Conseil d'administration du 20 décembre 2017 a décidé la mise en paiement, avant le 28 décembre 2017, d'un acompte sur dividende global de 50 M€ (soit un acompte unitaire d'environ 0,02 euro), approuve la mise en distribution de cet acompte.



L'Assemblée générale décide la mise en distribution du solde du dividende d'un montant global de 250 M€ (soit environ 0,11 euro par action).

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale prend acte qu'un dividende de 784 675 482,68 euros (correspondant à un montant unitaire d'environ 0,33 euros) a été distribué au titre de l'exercice 2014, qu'un dividende de 224 916 361,73 euros (correspondant à un montant unitaire d'environ 0,0955 euro) a été distribué au titre de l'exercice 2015 et qu'un dividende de 320 299 741,62 euros (correspondant à un montant unitaire d'environ 0,136 euro) a été distribué au titre de l'exercice 2016.

L'Assemblée générale décide que le dividende mentionné ci-avant sera mis en paiement au plus tard le 30 juin 2018.

- **Troisième résolution** (approbation du contrat d'acquisition, auprès de SOGEPA, d'une participation détenue dans Peugeot SA conclu le 27 mars 2017)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve le contrat d'acquisition, auprès de SOGEPA, d'une participation détenue dans Peugeot SA, autorisé par le Conseil d'administration du 24 mars 2017 et conclu le 27 mars 2017.

- **Quatrième résolution** (renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Nicolas DUFOURCQ)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Nicolas DUFOURCQ, pour une durée de cinq ans qui prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2022.

- **Cinquième résolution** (renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Catherine MAYENOBE)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Catherine MAYENOBE, pour une durée de cinq ans qui prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2022.

- **Sixième résolution** (renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Virginie FERNANDES)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Virginie FERNANDES, pour une durée de cinq ans qui prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2022.

- **Septième résolution** (renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Frédéric SAINT-GEOURS)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Frédéric SAINT-GEOURS, pour une durée de cinq ans qui prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2022.

- **Huitième résolution** (ratification de la cooptation de Madame Constance VALIGNY)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de ratifier la cooptation de Madame Constance VALIGNY en qualité d'administrateur en remplacement de Madame Anne-Hélène ROIGNAN pour la durée restant à courir de son mandat, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2022, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

- **Neuvième résolution** (nomination de Madame Victoire AUBRY en qualité d'administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer Madame Victoire AUBRY en qualité d'administrateur, pour une durée de cinq ans qui prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2022.

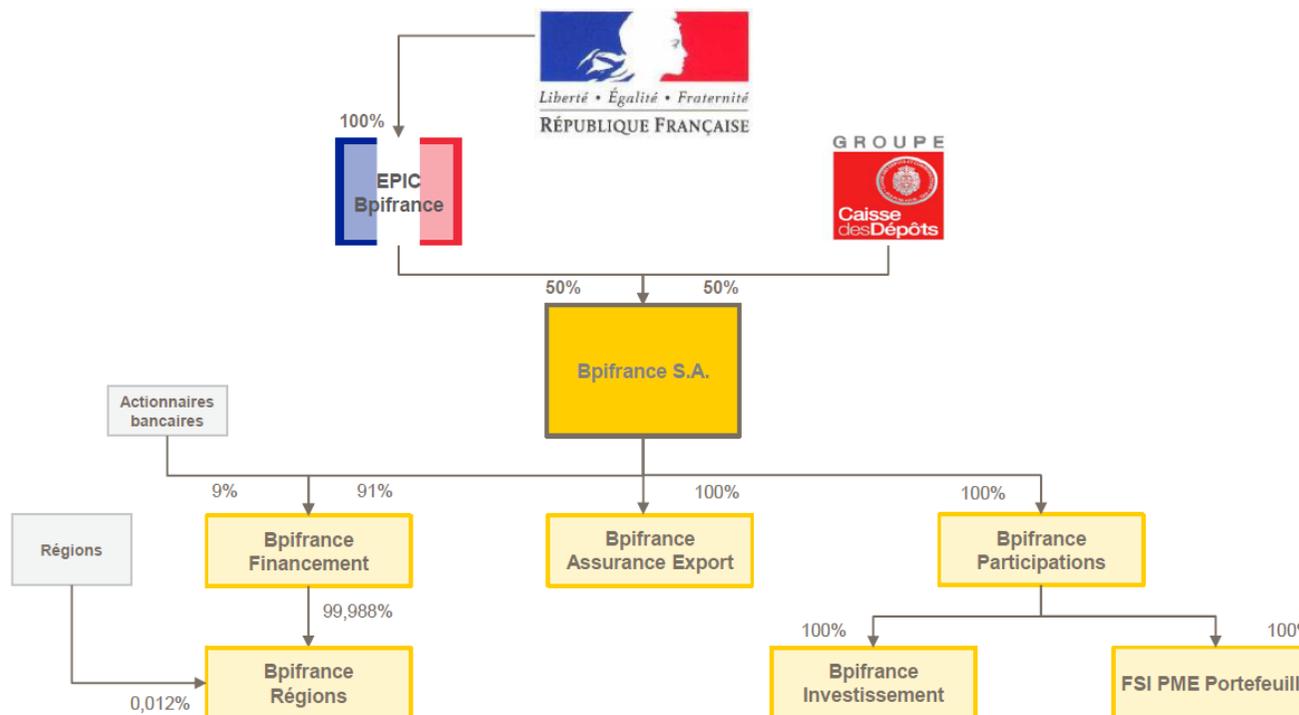
- **Dixième résolution** (pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée générale mixte aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

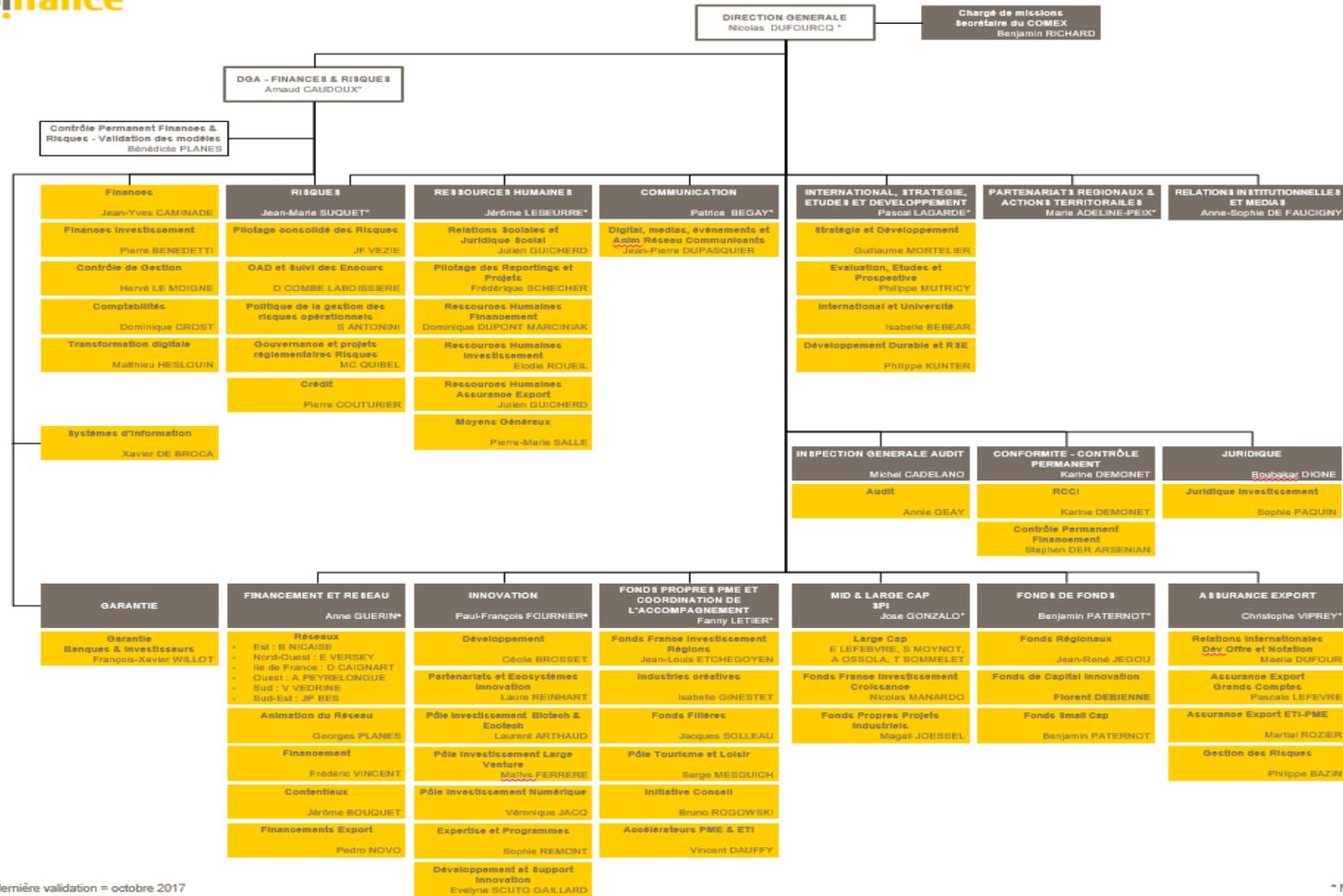


6. ORGANIGRAMMES DE BPIFRANCE

6.1. Organigramme capitalistique simplifié du groupe Bpifrance



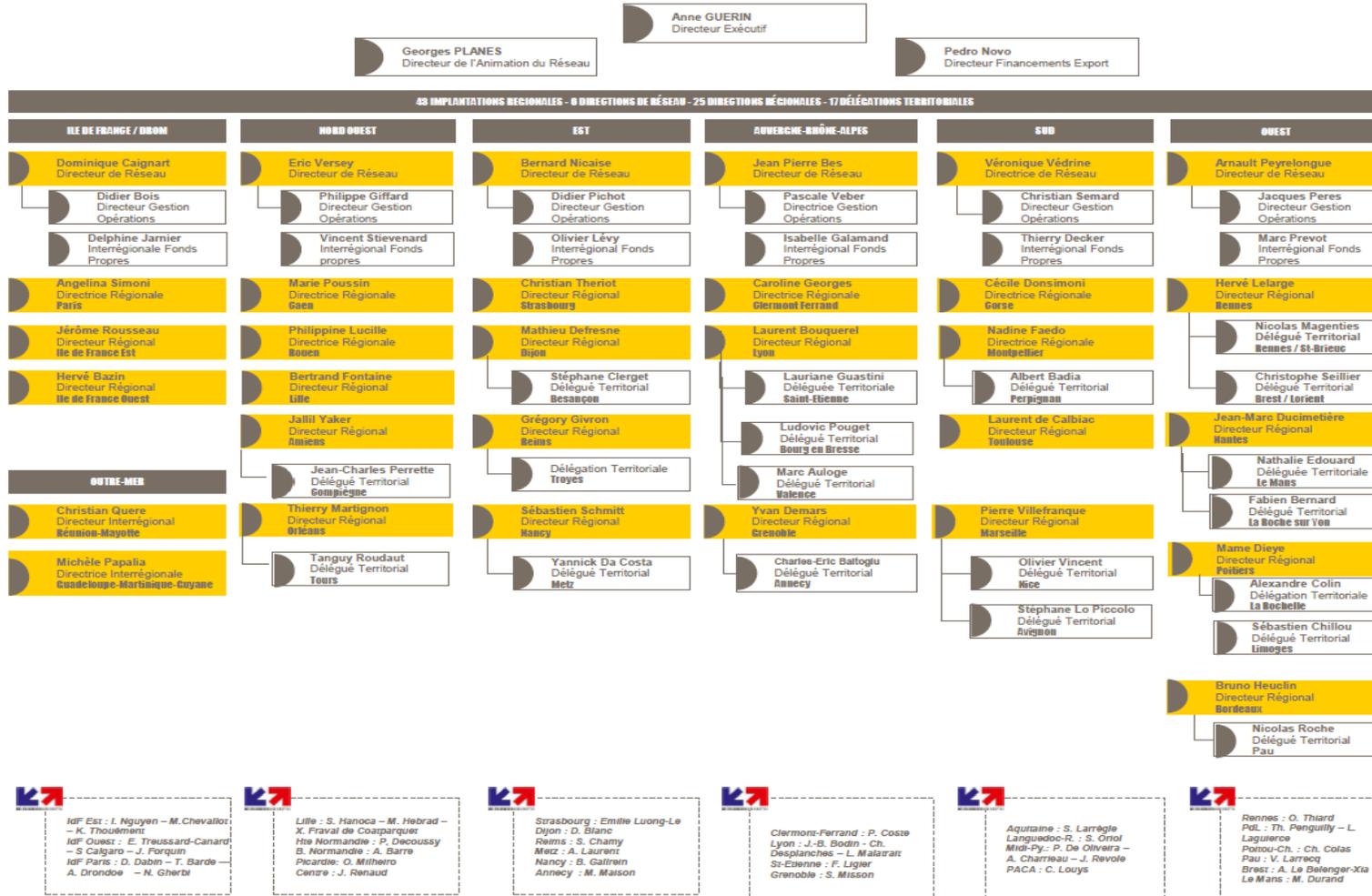
6.2. Organigramme fonctionnel



Date dernière validation = octobre 2017

* Membre du Comité Exécutif

6.3. Organigramme du réseau



7. RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social (en k€)	15 384 635	15 520 407	15 520 407	15 520 407	15 520 407
Nombre d'actions émises	1 934 271 000	2 355 145 159	2 355 145 159	2 355 145 159	2 355 145 159
Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes (en k€)	6 136	4 957	-1 575	772	68
Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions (en k€)	480 675	371 593	554 652	139 355	844 542
Impôts sur les bénéfices (en k€)	12 533	6 812	21 804	178 905	155 205
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions (en k€)	(44 174)	1 365 937	999 203	823 054	776 933
Bénéfices distribués (en k€)	-	1 295 330	224 916	320 300	300 000
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Bénéfices après impôts mais avant amortissements et provisions (en €)	0,24	0,15	0,23	(0,02)	0,29
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions (en €)	(0,03)	0,58	0,42	0,35	0,33
Dividende versé à chaque action (en €)	-	1	0	0,14	0,13
Personnel					
Nombre de salariés	73	18	0	0	0
Montant de la masse salariale (en k€)	10 621	3 763	0	0	0
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (en k€)	4 569	1 349	0	0	0

8. COMPTES SOCIAUX + NOTES

8.1 BILAN

En Milliers €

	Notes	31/12/2017			31/12/2016
		Brut	Amort. et dépréciations	Net	Net
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE	6	1 368 792	0	1 368 792	1 768 792
<i>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3	22 622 387	-3 077 262	19 545 125	17 638 588
Participations		21 238 703	-2 711 675	18 527 028	16 279 128
Créances rattachées aux participations		83 250	-65 615	17 636	6 633
Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (TIAP)		759 317	-17 713	741 604	1 013 366
Autres titres immobilisés		520 097	-274 041	246 056	320 954
Dépôts de garantie		133	0	133	133
Créances rattachées aux autres titres immobilisés		20 887	-8 218	12 669	18 374
ACTIF IMMOBILISE		22 622 387	-3 077 262	19 545 125	17 638 588
CREANCES	4	2 558	-402	2 157	28 557
Clients et comptes rattachés		4	0	4	799
Autres créances		2 554	-402	2 152	27 758
Valeurs mobilières de placement		0	0	0	0
DISPONIBILITES	5	1 062 212	0	1 062 212	2 314 140
Charges constatées d'avance		0	0	0	0
ACTIF CIRCULANT		1 064 771	-402	1 064 369	2 342 697
Ecart de conversion - Actif		265		265	0
TOTAL GENERAL		25 056 214	-3 077 664	21 978 550	21 750 077

En Milliers €

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Capital		15 520 407	15 520 407
Primes d'émission, de fusion, d'apport		210 919	210 919
Réserve légale		213 687	172 535
Réserves réglementées		0	0
Autres réserves		0	0
Report à nouveau		1 212 758	751 157
Acomptes sur dividendes répartis en instance d'affectation		-50 000	0
Résultat de l'exercice		776 933	823 054
Provisions réglementées		20 558	20 242
CAPITAUX PROPRES	6	17 905 263	17 498 313
Provisions pour risques et charges		108 742	108 478
Emprunts et dettes financières		21	52 716
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4	506	1 272
Dettes fiscales et sociales	4	2 403	191
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7	3 952 738	4 084 807
Autres dettes	4	8 878	4 301
TOTAL GENERAL		21 978 550	21 750 077

8.2 COMPTE DE RESULTAT

En Milliers €

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
PRODUITS FINANCIERS		373 556	410 972
Revenu des participations		323 091	331 297
Revenu des TIAP		9 299	59 250
Revenu des autres titres immobilisés		40 885	20 425
Autres intérêts et produits assimilés		281	1
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		-648	-3 749
RESULTAT FINANCIER	8	372 908	407 223
PRODUITS D'EXPLOITATION	9	3 936	2 862
Prestations de services		0	0
Charges refacturées et produits divers d'exploitation		782	1 318
Reprises sur dépréciations d'exploitation		3 154	1 544
CHARGES D'EXPLOITATION	10	-59 311	-64 621
Autres achats et charges externes (hors personnel intérimaire et prêté)		-48 443	-49 020
Personnel intérimaire et mis à disposition		0	0
Charges de personnel		0	0
Impôts et taxes		-10 240	-7 780
Autres charges de gestion courante		-226	-147
Dotations aux amortissements		0	0
Dotations aux dépréciations d'exploitation		-402	-7 673
RESULTAT D'EXPLOITATION		-55 375	-61 759
RESULTAT COURANT		317 533	345 464
PRODUITS SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3	1 259 866	1 903 256
Plus-values de cessions		792 802	615 491
Reprises sur dépréciations		467 064	1 287 765
CHARGES SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3	-649 628	-1 247 128
Moins-values de cessions		-267 725	-831 018
Dotations aux dépréciations		-381 903	-416 110
RESULTAT SUR OPERATIONS SUR TITRES		610 238	656 129
PRODUITS EXCEPTIONNELS	11	4 689	3 311
CHARGES EXCEPTIONNELLES	12	-322	-2 946
RESULTAT EXCEPTIONNEL		4 367	365
IMPOTS SUR LES BENEFICES	13	-155 205	-178 905
RESULTAT NET		776 933	823 054

8.3 TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE

En Milliers €

	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net	776 933	823 054
Elimination des amortissements, des dépréciations et des provisions	-87 332	-758 645
Elimination des résultats et revenus sans incidence sur la trésorerie	-14 074	-49 952
Elimination des plus & moins-values de cession	-525 077	215 526
Variation du besoin en fonds de roulement	-17 540	22 633
FLUX NETS DE TRESORERIE D'EXPLOITATION	132 910	252 616
DECAISSEMENTS SUR:		
Acquisitions / souscriptions / libérations de participations	-2 595 770	-1 393 041
Acquisitions / souscriptions / libérations de TIAP	-154 881	-22 457
Acquisitions / souscriptions / libérations d'autres titres immobilisés et valeurs mobilières	-18 973	-41 135
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
ENCAISSEMENTS (EN PRIX DE VENTE) SUR:		
Cessions / remboursement de participations	667 019	1 080 904
Cessions / remboursement de TIAP	662 594	591 123
Cessions / remboursement / amortissement d'autres titres immobilisés	25 472	130 042
Cessions d'immobilisations corporelles	0	0
FLUX NETS DE TRESORERIE SUR INVESTISSEMENTS	-1 414 539	345 434
Augmentation de capital en numéraire	400 000	0
Frais imputés sur la prime d'apport	0	
Dividendes versés aux actionnaires	-370 300	-224 916
FLUX NETS DE TRESORERIE SUR OPERATIONS DE FINANCEMENT	29 700	-224 916
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	-1 251 929	373 135
TRESORERIE NETTE DE DEBUT DE PERIODE	2 314 140	1 941 003
TRESORERIE NETTE DE FIN DE PERIODE	1 062 211	2 314 140



8.4 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de Bpifrance Participations sont établis et présentés conformément au règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général. Le compte de résultat présente toutefois une dérogation aux règles du Plan comptable général par la substitution du « Résultat financier » comme agrégat représentatif de l'activité sociale au « Résultat d'exploitation » défini par le plan comptable.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

8.4.1 Immobilisations financières

Les titres figurent au bilan pour leur valeur d'apport ou leur valeur d'acquisition. Cette valeur s'entend y compris des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes exposés pour mener à bien l'entrée des titres dans le patrimoine de l'entreprise. S'agissant des frais d'acquisition sur opérations en cours, ils sont inscrits en Autres Actifs et font l'objet de dépréciations pour être, le cas échéant, immobilisés si l'opération aboutit. Les frais d'acquisition immobilisés donnent lieu à la comptabilisation d'amortissements dérogatoires rapportés au résultat sur une durée de 5 ans.

Hormis dans le cas de placements de trésorerie, les portefeuilles de titres de Bpifrance Participations ont vocation à être enregistrés au sein des valeurs immobilisées. Le classement entre les catégories comptables existantes répond aux règles d'affectation suivantes :

- Titres de participation

Titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice ou d'en assurer le contrôle.

- T.I.A.P.

Les Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille sont ceux dans lesquels l'entreprise a investi afin d'en retirer, à plus ou moins longue échéance, une rentabilité satisfaisante, sans intention de participer activement à la gestion opérationnelle de l'entreprise qui les a émis. Sont notamment portés dans cette catégorie les FPCI (Fonds Professionnels de Capital Investissement) détenus à long terme.

- Autres titres immobilisés

Sont inscrits dans cette catégorie les obligations convertibles ou remboursables en actions.

Chaque ligne de titres fait l'objet d'un examen comparatif de sa valeur nette comptable et de sa valeur d'utilité laquelle est appréhendée via l'évolution et les perspectives boursières lorsque le titre est coté et, que le titre soit ou non coté, par une approche des multiples de comparables. Cette approche est, le cas échéant, complétée d'une valorisation de l'entreprise à partir des flux futurs actualisés que génère son activité (méthode dite des « discounted cash-flow ») ou à partir de son actif net réévalué. S'agissant des FPCI, la valeur d'utilité est estimée en tenant compte de la valeur liquidative des parts et de la maturité des fonds.

En cas de cession, le résultat de l'opération est déterminé selon la méthode du « premier entré – premier sorti ».

8.4.2 Autres actifs

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale diminuée, le cas échéant, d'une dépréciation si leur valeur probable de recouvrement s'avère inférieure à leur valeur d'entrée au bilan.

Les honoraires sur opérations en cours sont comptabilisés en débiteurs divers et dépréciés dans les conditions décrites au paragraphe 8.4.1.

8.5 NOTES EXPLICATIVES

NOTE 1 : FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Une partie du capital social a été libérée et versée par Bpifrance SA, en décembre 2017, pour un montant de 400M€.

NOTE 2 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

3.1. Synthèse de la variation de la valeur brute des immobilisations financières

<u>Valeurs brutes</u> <u>En milliers d'€</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>Acquisitions /</u> <u>Augmentations</u>	<u>Cessions /</u> <u>Diminutions</u>	<u>31/12/2017</u>
Participations	18 861 937	3 429 226	-1 052 459	21 238 703
Créances rattachées aux participations	57 935	33 002	-7 687	83 250
Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (TIAP)	1 261 612	106 150	-608 446	759 317
Autres titres immobilisés	594 064	5 653	-79 619	520 097
Dépôts de garantie	133	0	0	133
Créances rattachées aux autres titres immobilisés	25 331	27 006	-31 450	20 887
Total	20 801 011	3 601 037	-1 779 661	22 622 387

3.2. Analyse de la variation des participations

<u>En milliers d'€</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>Acquisitions / Augmentations</u>	<u>Cessions / Diminutions</u>	<u>31/12/2017</u>
Bpifrance Investissement (1)	-	165 289		165 289
CDC Entreprises Capital Invest. (1)	100 785	-	- 14 798	85 987
CDCE1 (1)	150 000	-	- 150 000	-
ETI 2020 (1)	2 999 990	-	-	2 999 990
Eutelsat Communications (3)	1 195 845	-	-	1 195 845
FFI IV (1)	1 519 990	-	-	1 519 990
FIC 4 (1)	133 588	-	- 16 320	117 268
FIC Dettes Privées (1)	-	140 051	-	140 051
France Investissement Energie Environnement (1)	-	99 999	-	99 999
France Investissement Tourisme (1)	49 999	49 999	-	99 998
FSI PME Portefeuille (1)	2 698 762	-	-	2 698 762
FT1CI (1) / ST Microelectronics (3)	820 105	-	-	820 105
Lion Participation (1) / PSA (3)	-	1 874 741	-	1 874 741
Orange (4)	4 526 570	-	-	4 526 570
Patrimoine & creation III (1)	-	59 999	-	59 999
Avril Pôle Végétal (2)	288 000	-	-	288 000
Tyrol Acquisition 1 & Cie SCA (2)	171 575	-	-	171 575
Autres participations cotées (4)	2 983 776	848 621	- 723 362	3 109 035
Autres participations non cotées (5)	1 222 952	190 527	- 147 980	1 265 499
Total	18 861 937	3 429 226	-1 052 459	21 238 703

(1) Participations non cotées consolidées par intégration globale dans les comptes du groupe Bpifrance France
(2) Participations non cotées mises en équivalence dans les comptes du groupe Bpifrance France
(3) Participations cotées mises en équivalence dans les comptes du groupe Bpifrance France
(4) Participations cotées non consolidées
(5) Participations non cotées non consolidées

Le portefeuille de titres de participation de Bpifrance Participations est constitué d'apports de la Caisse des Dépôts et de l'Etat en date du 15 juillet 2009, des apports en date du 12 juillet 2013 de Bpifrance SA dans le cadre de la création de Bpifrance Participations et d'acquisitions directement effectuées par Bpifrance Participations sous forme d'achats de titres ou de souscriptions à des augmentations de capital.

Les acquisitions de l'exercice 2017 sont principalement constituées par l'acquisition des titres Peugeot PSA par le biais d'une holding « Lion Participations ».

Les diminutions observées au cours de l'exercice 2017 concernent principalement la cession des titres Eiffage.

La fusion Technip – Technip Fmc a généré des flux de cession pour 393M€ et d'acquisition pour 773M€.

La Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) de notre filiale CDCE-1 qui détenait les titres de Bpifrance Investissement, a généré des flux de cession pour 150M€ et d'acquisition pour 165M€.

3.3. Analyse de la variation des titres immobilisés de l'activité de portefeuille

<u>En milliers d'€</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>Acquisitions / Augmentations</u>	<u>Cessions / Diminutions</u>	<u>31/12/2017</u>
Titres cotés	1 062 240	85 643	-592 468	555 414
Titres non cotés et Parts de FCPI	199 373	20 507	-15 978	203 902
Total	1 261 612	106 150	-608 446	759 317

En 2017, la principale variation concerne les cessions des titres Schneider et Areva, ces opérations ont généré respectivement une plus-value de 312M€ une moins-value de 172M€.

3.4. Analyse de la variation des autres titres immobilisés

<u>En milliers d'€</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>Acquisitions / augmentations</u>	<u>Diminutions</u>	<u>31/12/2017</u>
Autres titres immobilisés	594 064	5 653	-79 619	520 097
Intérêts courus sur autres titres immobilisés	25 331	27 006	-31 450	20 887
Total	619 395	32 659	-111 069	540 984

La variation est principalement constituée par le remboursement des obligations Médipole (25M€), des Pecs HPH (21M€) et la conversion des Oceane Naturex (12M€).

3.5. Dépréciations sur immobilisations financières

En milliers d'€	31/12/2016	Dotations	Reprises	31/12/2017
Participations	-2 582 808	-361 504	232 637	-2 711 675
FSI PME Portefeuille (1)	-40 044	0	40 044	0
Orange (4)	-1 101 469	0	75 320	-1 026 149
Avril Pôle Végétal (2)	-200 000	-33 123	0	-233 123
Tyrol Acquisition 1 & Cie SCA (2)	-171 575	0	0	-171 575
Autres participations cotées (4)	-867 840	-317 700	79 029	-1 106 511
Autres participations non cotées (5)	-201 880	-10 681	38 244	-174 317
Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (TIAP)	-248 246	-3 774	234 307	-17 713
Titres cotés	-237 851	-232	230 598	-7 485
Titres non cotés et Parts de FCPI	-10 395	-3 541	3 709	-10 228
Autres titres immobilisés	-280 067	-2 192	0	-282 259
Autres titres immobilisés	-273 110	-932	0	-274 041
Intérêts courus sur autres titres immobilisés	-6 957	-1 261	0	-8 218
Créances rattachées aux participations	-51 302	-14 433	120	-65 615
Créances rattachées aux participations	-50 169	-12 868	0	-63 037
Intérêts courus sur créances ratt aux participations	-1 133	-1 565	120	-2 577
Total	-3 162 423	-381 903	467 064	-3 077 262

(1) Participations non cotées consolidées par intégration globale dans les comptes du groupe BPI France
(2) Participations non cotées mises en équivalence dans les comptes du groupe BPI France
(3) Participations cotées mises en équivalence dans les comptes du groupe BPI France
(4) Participations cotées non consolidées
(5) Participations non cotées non consolidées

La dépréciation nette sur immobilisations financières enregistrent 85,1 M€ de reprises de dépréciations de titres.

NOTE 4 : CREANCES ET DETTES

En milliers d'€	31/12/2016			31/12/2017			
	Montant net	Montant brut	Dépréciations	Montant net	A 1 an au plus	A plus d'un an	
Créances de l'actif immobilisé :							
<i>Créances rattachées à des participations</i>	6 633	83 250	-65 615	17 636	417	17 219	
Créances de l'actif circulant :							
<i>Clients et comptes rattachés</i>	799	4	0	4	4	0	
Comptes clients	4	4	0	4	4	0	
Clients - Factures à établir	795	0	0	0	0	0	
<i>Autres créances</i>	27 758	2 554	-402	2 152	2 152	0	
Créances fiscales	4 660	1	0	1	1	0	
Débiteurs divers - Immobilisations en cours	662	402	-402	0	0	0	
Fournisseurs - Avoirs à recevoir / Acomptes	1 467	49	0	49	49	0	
Autres créances	20	0	0	0	0	0	
Créances sur cession d'immo. financières	20 950	2 102	0	2 102	2 102	0	
En milliers d'€	31/12/2016	31/12/2017					
	Montant net	Montant brut	Dépréciations	Montant net	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes							
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>	52 716	21	0	21	21	0	0
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	1 272	506	0	506	506	0	0
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	191	2 403	0	2 403	2 403	0	0
Dettes fiscales	147	2 359	0	2 359	2 359	0	0
Dettes sociales	44	43	0	43	43	0	0
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	4 084 807	3 952 738	0	3 952 738	560 232	3 392 506	0
<i>Dettes diverses</i>	4 301	8 878	0	8 878	8 878	0	0

Les clients et comptes rattachés sont principalement liés à des refacturations d'honoraires.

Les débiteurs divers enregistrent les honoraires relatifs aux dossiers d'investissements non encore conclus ; ce poste fait l'objet d'une dépréciation sur les dossiers dont il n'est pas possible de prévoir l'issue à date d'arrêté (cf. point 4.2 Autres actifs).

Les créances sur cession d'immobilisations financières concernent, principalement, un différé de paiement des cessions de titres de participations.

Les dettes sur immobilisations sont constituées des engagements restant à verser aux fonds. Ils concernent principalement les fonds ETI 2020 (2 082 M€) et FFI IV (1 327 M€) (cf. note 7).

La dette vis-à-vis de Bpifrance SA qui correspond principalement à l'impôt société dû à la société mère dans le cadre de l'intégration fiscale, a été reclassée en « Autres dettes ».

NOTE 5 : DISPONIBILITES

Les disponibilités correspondent aux comptes à vue ouverts à la Caisse des Dépôts et auprès du Trésor Public.

L'évolution de la trésorerie est retracée dans le « Tableau des flux de trésorerie » présenté dans les états de synthèse.

NOTE 6 : CAPITAUX PROPRES

En milliers d'€	31/12/2016	Affectation du résultat 2016	Dotation réserve légale	Distribution de dividendes	Résultat 2017	Provisions réglementées	31/12/2017
Capital social	15 520 407						15 520 407
Prime d'apport	210 919						210 919
Prime d'émission	0						0
Réserve légale	172 535		41 153				213 687
Report à nouveau	751 157	823 054	-41 153	-320 300			1 212 758
Acomptes sur dividendes répartis en attente d'affectation	0			-50 000			-50 000
Résultat de l'exercice	823 054	-823 054			776 933		776 933
Provisions réglementées	20 242					316	20 558
TOTAL	17 498 313	0	0	-370 300	776 933	316	17 905 263

Le capital social est composé de 2 355 145 159 actions d'une valeur nominale de 6,59€.

Le résultat de l'exercice 2016, d'un montant de 823,1 M€ a été affecté au compte de report à nouveau par décision de l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2017.

Il a également été décidé lors de cette assemblée d'affecter une dotation à la réserve légale pour 41,15 M€ et de distribuer le solde de dividendes de 320,3 M.

Une part non libérée du capital a été libérée et versée pour 400 M€.

La part non libérée du capital passe à 1 368,8 M€.

Enfin, les capitaux propres de Bpifrance Participations incluent 20,6 M€ d'amortissements dérogatoires constatés au titre de l'étalement des frais d'acquisition immobilisés des titres en portefeuille.

NOTE 7 : DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES

Sont inscrites dans les dettes sur immobilisations la partie restant à appeler du capital émis par les FPCI dont Bpifrance Participations détient des parts :

- Fonds ETI 2020 :	2 081,9 M€
- Fonds FFI IV :	1 326,6 M€
- Fonds FIEE :	95,2 M€
- Fonds FIC D.P. :	83,0 M€



- Fonds FEI :	81,6 M€
- FAA et FMEA rang 2 :	59,7 M€
- Fonds FIC 4 :	54,7 M€
- Patrimoine et création 2 & 3 :	57,5 M€
- Fonds FIT :	36,7 M€
- Fonds Averroès II & III :	27,1 M€
- Fonds Digital	23,1 M€
- Fonds Innobio :	12,0 M€
- Autres FPCI :	13,6 M€
TOTAL	3 952,7M€

NOTE 8 : RESULTAT FINANCIER

En milliers d'€	31/12/2017	31/12/2016
<u>Produits financiers</u>		
Revenus des participations (dividendes)	323 091	331 297
Eutelsat Communications	74 493	67 721
FT1CI	24 419	32 044
Orange	165 243	152 532
Autres	58 937	79 001
Revenus des TIAP (dividendes)	9 299	59 250
Revenus des autres titres immobilisés	40 885	20 425
Autres intérêts et produits assimilés	281	1
Comptes bancaires ouverts à la CDC	2	1
Autres	279	0
Autres produits financiers	144	253
Gains de change	144	200
Autres produits financiers	0	53
<u>Charges financières</u>	-792	-4 002
Résultat financier	372 908	407 223

NOTE 9 : PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation qui s'élèvent à 3,9 M€ sont constitués de la reprise de dépréciation pour honoraires liés aux dossiers d'investissement en cours, par la refacturation d'honoraires ainsi que par la perception de jetons de présence.

NOTE 10 : CHARGES D'EXPLOITATION

En milliers d'€	31/12/2017	31/12/2016
Autres achats et charges externes (hors personnel intérimaire et mis à disposition)	-48 443	-49 020
Achats de fournitures et petit équipement	0	0
Sous-traitances	-36 466	-39 603
Locations	0	0
Honoraires sur dossiers d'investissement	-11 116	-8 322
Autres honoraires	-656	-882
Autres achats et charges externes	-206	-212
Personnels intérimaires et mis à disposition	0	0
Personnel intérimaire	0	0
Personnel mis à disposition	0	0
Charges de personnel	0	0
Impôts et taxes	-10 240	-7 780
Autres charges de gestion courante	-226	-147
Dotations aux amortissements	0	0
Dotations aux dépréciations d'exploitation	-402	-7 673
Charges d'exploitation	-59 311	-64 621

Les sous-traitances concernent les prestations de conseil et d'assistance fournies par Bpifrance Investissement.

Les honoraires sur dossiers d'investissement correspondent aux dépenses effectuées pour étudier des dossiers qui n'ont pas débouché sur un investissement. Les dépenses sur les investissements en cours d'étude sont portées en débiteurs divers au bilan. Ils font l'objet de "dotations aux dépréciations d'exploitation" (cf. point 4.2. Autres Actifs).

Les autres honoraires regroupent pour l'essentiel les dépenses liées aux honoraires de commissariat aux comptes, les honoraires de communication, et les honoraires d'études qui ne sont pas directement affectables aux dossiers d'investissement.

NOTE 11 : PRODUITS EXCEPTIONNELS

Les produits exceptionnels de l'exercice 2017 sont composés d'un dégrèvement de CVAE 2015 (4,69 M€) qui a fait l'objet d'un remboursement en 2017 suite à une demande datant de 2016.

NOTE 12 : CHARGES EXCEPTIONNELLES

Les charges exceptionnelles de l'exercice 2017 sont composées des dotations nettes aux amortissements dérogatoires concernant les frais d'acquisition immobilisés pour un montant de 0,32 M€.



NOTE 13 : IMPOTS

<u>En milliers d'€</u>	<u>Bases imposables à taux plein</u>	
	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Résultat financier	64 743	92 930
Résultat d'exploitation	-52 183	-52 300
Résultat sur opérations sur titres	435 110	276 843
Résultat exceptionnel	4 367	389
Bases d'impôt à taux plein	452 037	317 862

En raison notamment de l'importance des plus-values et reprises de dépréciations sur titres de participations bénéficiant du régime du long terme, le résultat fiscal imposable au taux normal s'élève à 452,0 M€ générant une charge d'impôts sur les sociétés de 155,6 M€.

La provision pour impôts d'un montant de 104 M€ correspond à la provision enregistrée dans les comptes au 31 décembre 2016.

Bpifrance Participations fait partie d'un groupe d'intégration fiscale autour de Bpifrance SA comprenant Bpifrance Investissement et Bpifrance Assurance Export. Bpifrance Participations calcule individuellement et acquitte son impôt sur les sociétés auprès de Bpifrance SA.

NOTE 14 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

14.1. Engagement d'investissements décomposés par métier et par programme

Bpifrance Participations est engagé à financer les besoins des différents véhicules d'investissement, indirectement au travers sa filiale détenue à 100%, FSI PME Portefeuille (FPP). Au 31 décembre 2017, les souscriptions non libérées FPP s'élèvent à 1,5 Md€, dont une partie correspond à des souscriptions en direct de FPP dans des véhicules d'investissement, soit 1,1 Md€ et une autre partie correspond à l'engagement résiduel de FPP dans le Fonds de Fonds PME, soit 0,4 Md€.

Le Fonds de Fonds PME (FF PME) créé le 1er janvier 2015, est issu de l'absorption des fonds FFFI III prime et FFI 2 prime par le fonds FFIB prime. Il est souscrit à 100% par FPP pour 1,65 Md€ et souscrit dans les fonds gérés suivants : FIC (180 M€), FIC 2 (180 M€), FIC 3 (160 M€), FIC 5 (195 M€), FIR 1 (380 M€), FIR 2 (130 M€), FIR 4 (160 M€), AEM (35 M€), FSB (5 M€), FSFE (20 M€), Croissance Rail (10 M€), FDEN (13 M€ avec une cible à 50 M€), Bois 2 (25 M€), et Mode et Finance 2 (18 M€).

La décomposition par métier des engagements résiduels de Bpifrance Participations, FPP et FF PME est détaillée ci-dessous :

Métier Innovation

Les engagements résiduels du métier Innovation s'élèvent à 12 M€ et sont portés en direct par Bpifrance Participations sur un fonds, Innobio. Il n'y a aucun engagement hors bilan porté par FPP sur le métier Innovation.

Métier Direct PME

Les engagements résiduels du métier Direct PME s'élèvent à 378 M€.

Les souscriptions non libérées de FPP dans les véhicules gérés par le métier Direct PME s'élèvent à 188 M€. Ces engagements se concentrent principalement sur le fonds Fonds de fonds PME, lui-même engagé à hauteur de 32 M€ dans FIR 1, de 59 M€ dans FIR 2, de 21 M€ dans FIR 4, de 6 M€ dans AEM, de 17 M€ dans Bois 2, de 12 M€ dans Mode et Finance 2, de 9 M€ dans FSFE, de 6 M€ dans Croissance Rail, de 4 M€ dans FDEN et de 0,7 M€ dans le FSB. Le reste des engagements résiduels se concentrent sur des fonds directement souscrits par FPP (FIR 3 pour 20 M€ et AED C3 pour 2 M€).

Métier Fonds de fonds

Les engagements résiduels du métier Fonds de fonds s'élèvent à 2,6 Md€.

Les souscriptions non libérées de FPP dans les véhicules gérés par le métier Fonds de fonds s'élèvent à 1,1 Md€. Cet engagement se répartit principalement sur FFFI 3 (0,66 Md€), FPMEI (214 M€), FFI 2 (121 M€), FFI B (39 M€), FFI A (28 M€), FFT3 (2 M€), FPCR 2000 (1 M€) et FCIR (1 M€). Le reste des engagements résiduels se concentrent sur des fonds affiliés pour 33 M€.

Métier Mid & Large Cap

Les engagements résiduels du métier Mid & Large Cap s'élèvent à 2,4 Md€.

Les souscriptions non libérées de FPP dans les véhicules gérés par le métier Mid & Large Cap s'élèvent à 97 M€. Ces engagements se concentrent sur le fonds Fonds de fonds PME, lui-même engagé à hauteur de 34 M€ dans FIC 5, de 32 M€ dans FIC 2, de 21 M€ dans FIC 3 et de 10 M€ dans FIC.

Une partie des engagements présentés ci-dessus est encadrée par les différentes conventions et sont matérialisées par les programmes d'investissements suivants :

Programme FSI PME Innovation

Les engagements résiduels correspondant aux souscriptions non libérées de FPP relatifs au programme PME Innovation s'élèvent au 31 décembre 2017 à 218 M€ principalement portés par le fonds FPMEI.

Programme FSI France Investissement

Le programme FSI France Investissement a été entièrement engagé pour un total de 2,4 Md€ de 2006 à fin mars 2012 (correspondant à la taille des fonds levés dans le cadre du programme). Les engagements résiduels correspondant aux souscriptions non libérées au 31/12/2017 relatifs à ce programme s'élèvent à 0,33 Md€.



Programme FSI France Investissement 2020

Le programme FSI France Investissement 2020 d'une taille de 4 Md€ est engagé au 31/12/2017 pour un total de 3,9 Md€ (correspondant à la taille des fonds levés dans le cadre du programme) porté par les fonds FFFI 3, FFI IV et Fonds de fonds PME. Au 31 décembre 2017, les engagements résiduels correspondant aux souscriptions non libérées relatives à ce programme s'élèvent à 2,2 Md€, dont 1,4 Md€ portés directement par Bpifrance Participations et 0,8 Md€ portés par FPP.

14.2. Autres engagements de Bpifrance Participations

Transaction effectuée sur les marchés dérivés :

L'opération d'échange portant sur le titre Schneider mise en place avec Crédit Agricole Corporate and Investment Bank le 15 novembre 2016 est arrivée à échéance au 16 février 2017.

NOTE 15 : IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

Dénomination : Bpifrance SA

Forme : Société Anonyme

Au capital de 20 981 406 140 €

Adresse du siège social : 27/31 avenue du Général Leclerc 94710 Maisons Alfort

RCS : 507 523 678

Les états financiers consolidés sont disponibles sur le site www.bpifrance.fr

NOTE 16 : ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES ET PARTIES LIEES

Aucun engagement financier n'est consenti à l'égard des entreprises liées.

Les opérations avec les parties liées sont négociées à des conditions de marché.

NOTE 17 : REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION

Les jetons de présence versés aux administrateurs s'établissent à 216 622,40€.

9. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

9.1 Rapport sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

BPIFRANCE PARTICIPATIONS

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2017)



PricewaterhouseCoopers Audit
63 Rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex

Mazars
61, Rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

Aux Actionnaires
BPIFRANCE PARTICIPATIONS
27-31 Avenue du Général Leclerc
94700 Maisons-Alfort Cedex

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BPIFrance Participations relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

Estimations comptables

Les immobilisations financières sont évaluées à la clôture de l'exercice selon leur valeur d'utilité (paragraphe 4.1 de l'annexe des comptes annuels). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille et nous avons apprécié les dépréciations constatées à partir de ces valeurs.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

BPIFRANCE PARTICIPATIONS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017 - Page 4

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris La Défense, le 13 avril 2018

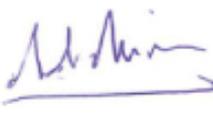
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars



Anik Chaumartin



Patrice Morot

Charles de Boisriou



Matthew Brown



9.2. Rapport sur les conventions réglementées

Epifrance Participations

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2017**

PricewaterhouseCoopers Audit
63 Rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex

Mazars
61, Rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense cedex

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017)

Aux Actionnaires,
Bpifrance Participations
27, Avenue du Général Leclerc
94710 Maisons Alfort Cedex

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que sur les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Contrat d'acquisition des actions Peugeot SA

Parties cocontractantes :
SOGEPA
La République Française
Lion Participations

Bpifrance Participations

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 – page 2

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

Anne-Hélène Roignan, Bertrand Walckenaer, Pascal Faure, représentants de la République française

Nature et objet :

Contrat de cession et d'acquisition d'actions conclu entre Bpifrance Participations via son fonds Lion Participation et l'Agence des Participation de l'Etat (APE) via la SOGEPa soumise à l'approbation de votre Conseil d'Administration en date du 24 mars 2017.

Modalités :

Le contrat, en date du 19 juin 2017, porte sur l'acquisition de 110 622 220 actions de Peugeot SA pour 1 920 000 000 euros. Bpifrance Participations devient ainsi actionnaire à hauteur de 12,23% de Peugeot SA.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Cette acquisition a pour but de permettre à Bpifrance d'accompagner le management de Peugeot SA dans son développement et sa transformation stratégique.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- 1. Contrats de prestation de services (et protocole tarifaire afférent) avec la CDC relatifs au secrétariat financier, au Back Office et à la réception et la transmission d'ordres.**

Partie cocontractante :

La Caisse des Dépôts et Consignations

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

M. Augustin de Romanet et M. Alain Quinet, représentant de la Caisse des Dépôts et Consignations à la date de signature de la convention.

Nature et objet :

Ces trois contrats de Prestation de Services, autorisés par votre Conseil d'administration du 1^{er} juin 2010, couvrent les prestations de services relatives :

- au secrétariat financier des titres détenus par le FSI (aujourd'hui Bpifrance Participations),
- au Back Office des titres détenus par le FSI (aujourd'hui Bpifrance Participations) dans des sociétés cotées et non cotées, et
- à la réception et la transmission des ordres.

Le montant de la rémunération due à la CDC au titre de ces quatre Contrats de Prestation de Services et les modalités de paiement de cette rémunération pour l'année 2017 sont fixés dans le Protocole, dont la conclusion a, elle aussi, été autorisée par votre Conseil d'administration du 1^{er} juin 2010 (et approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 16 juin 2010) et par les avenants au contrat de prestation de service et de réception transmission d'ordres et au protocole tarifaire relatif aux contrats de prestation de services conclus entre la CDC et le FSI (aujourd'hui Bpifrance Participations) qui ont été autorisés par votre Conseil d'administration du 13 décembre 2011 (et approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 14 juin 2012). Les avenants ont pris effet de façon rétroactive au 1^{er} janvier 2011.

Modalités :

- Entrée en vigueur des trois Conventions de Prestation de Services rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2009 pour une durée de 24 mois à compter de cette date, renouvelable par tacite reconduction.
- Entrée en vigueur du Protocole rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2010 pour une durée de 12 mois à compter de cette date, renouvelable par tacite reconduction.
- Le Protocole précise en son paragraphe 3.1 que, conformément aux stipulations de chacun des Contrats de Prestation de Services, la rémunération due au titre de chacun desdits contrats sera égale à l'ensemble des coûts engagés par la CDC au titre de l'accomplissement des prestations.
- La CDC et le FSI (aujourd'hui Bpifrance Participations) ont convenu de modifier par avenant:
 - le Contrat de Prestation de Services et de réception-transmission d'ordres (RTO) afin de préciser les modalités dans lesquelles la CDC réalise les opérations de swap de change au nom et pour le compte du FSI (aujourd'hui Bpifrance Participations).
 - le Protocole afin de préciser la description du mode de calcul de la rémunération de la CDC au titre du contrat de prestation de services relatif au Middle Office des titres détenus par le FSI (aujourd'hui Bpifrance Participations) dans des sociétés cotées et non cotées et préciser la rémunération qui sera versée par le FSI (aujourd'hui Bpifrance Participations) à la CDC dans le cadre des opérations de swap de change qui seront réalisées par la CDC au nom et pour le compte du FSI (aujourd'hui Bpifrance Participations).

En application de ces contrats, au titre de l'exercice 2017, les montants relatifs à ces prestations de services comptabilisés dans les comptes de Bpifrance Participations au 31 décembre 2017 se présentent comme suit :

- Services relatifs au Secrétariat financier : 315 187 € TTC
- Services relatifs au Back Office : 193 522 TTC
- Réception et transmission d'ordres : 157 233 € TTC

2. Convention FSI France Investissement 2020

Partie cocontractante :

La Caisse des Dépôts et Consignations et la République Française

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

La Caisse des Dépôts et Consignation représentée au moment de la signature de la convention par M. Augustin de Romanet, M. Antoine Gosset-Grainville ainsi que l'Etat français, représenté au moment de la signature de la convention par M. Luc Rousseau et M. Jean-Dominique Comolli.

Nature et objet :

La convention FSI France Investissement 2020 conclue par le FSI (aujourd'hui Bpifrance Participations) avec la CDC, l'Etat et CDC Entreprises (aujourd'hui Bpifrance Investissement) a été autorisée par votre Conseil d'administration du 10 février 2012 (et approuvée par l'assemblée générale du 14 juin 2012).

Modalités :

- Un programme public d'accompagnement du capital-risque et du capital-développement a été mis en place. Ce programme, qui prendra le relais du programme FSI France Investissement à partir de 2012, définit le rôle de l'Etat, de la CDC, du FSI (aujourd'hui Bpifrance Participations) et de CDC Entreprises (aujourd'hui Bpifrance Investissement).
- La durée de ce programme est de 10 ans à compter du 1er janvier 2012, renouvelable par tacite reconduction.

3. Contrat d'acquisition des titres Eramet

Partie cocontractante :

Areva

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

L'Etat français, représenté au moment de la signature de la convention par M. Luc Rousseau et M. Jean-Dominique Comolli.

Nature et objet :

Le contrat d'acquisition des titres Eramet entre le FSI et Areva signé en date du 16 mars 2012, a été autorisé par votre Conseil d'administration en date du 5 mars 2012 (et approuvée par l'assemblée générale du 14 juin 2012).

Modalités :

Le contrat d'acquisition prévoit :

- La cession par Areva au FSI de 6 810 317 actions Eramet.
- Prix de cession : 776 376 138 € payable en numéraire et par compensation avec la créance de remboursement du crédit vendeur d'un montant de 225 millions d'euros accordé par le FSI à Areva aux termes d'un contrat d'achat d'actions en date du 27 décembre 2011.
- La réalisation de l'acquisition était conditionnée notamment à l'obtention des autorisations réglementaires nécessaires à l'opération, notamment au titre du contrôle des concentrations, à une décision de l'AMF purgée de tout recours constatant que l'opération et le pacte d'actionnaires entre le FSI, SORAME et CEIR ne donnent pas lieu à offre publique, à l'exactitude des déclarations et garanties du vendeur et à l'absence de survenance, entre la date de l'accord définitif et la réalisation de l'opération, de tout événement relatif à Eramet (en ce compris ses filiales) qui serait de nature à avoir un effet significativement défavorable sur l'activité, la situation financière, le patrimoine ou les perspectives de ces sociétés.

4. Avenant au pacte d'actionnaires relatif à Tyrol Acquisition I & Cie. S.C.A

Partie cocontractante :

La Caisse des Dépôts et Consignations

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

La Caisse des Dépôts et Consignations représentée à la date de signature de la convention par M. Jean-Pierre Jouyet

Nature et objet :

L'avenant au pacte d'actionnaires conclu le 31 janvier 2007 (tel que modifié par avenants en date du 29 septembre 2008 et du 16 juin 2009) relatif à la société Tyrol Acquisition I & Cie. S.C.A, a été autorisé par votre Conseil d'Administration du 24 juin 2013 (et approuvé par l'assemblée générale du 14 mai 2014).

Modalités :

Dans le cadre de la constitution de Bpifrance et de l'apport en nature des titres de la Société FSI (aujourd'hui Bpifrance Participations) à BPI-Groupe, le FSI devait conclure un avenant au pacte d'actionnaires relatif à la société Tyrol Acquisition I & Cie. S.C.A afin que le FSI puisse conserver sa participation dans Tyrol sans avoir à la rétrocéder à la CDC.

Cet avenant prévoit toutefois que dans le cas où le FSI (aujourd'hui Bpifrance Participations) cesserait d'être contrôlée, directement ou indirectement, au sens de l'article L233-3 du code de commerce par la CDC, la Société sera tenue de rétrocéder sa participation dans Tyrol à la CDC.

Au 31 décembre 2017, aucune incidence financière au titre de ce contrat n'est inscrite dans les comptes de Bpifrance Participations.

5. Convention d'assistance et de conseil en investissement ETIGE entre Bpifrance Investissement (prestataire) et Bpifrance Participations (client)

Partie cocontractante :

Bpifrance Investissement

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

Tous les administrateurs de Bpifrance Participations

Nature et objet :

Convention d'assistance et de conseil en investissement entre Bpifrance Investissement et Bpifrance Participations soumise à l'approbation de votre Conseil d'Administration en date du 11 février 2014 (et soumise à l'approbation de l'assemblée générale du 12 mai 2015).

Modalités :

Suite au transfert du personnel de Bpifrance Participations à Bpifrance Investissement, Bpifrance Participations ne bénéficie plus en interne des moyens humains nécessaires la gestion de son portefeuille. Bpifrance Participations sera donc assistée par les équipes de Bpifrance Investissement qui assureront les prestations suivantes :

- conseil en investissement en vue de fournir des recommandations personnalisées pour souscrire, d'acquérir ou de céder en tout ou en partie des participations ; et
- mission d'assistance dans le suivi et la gestion administrative des participations.

Cette assistance se fera à prix coûtant sur la base du budget ETI (Entreprises de Taille Intermédiaires)/GE (Grandes Entreprises) augmenté des charges de structure annuelles, comme ce qui a été convenu et arrêté lors de la création du Fonds ETI 2020.

En application de cette convention, au titre de l'exercice 2017, la charge relative à ces prestations enregistrée dans les comptes de Bpifrance Participations s'est élevée à 21 386 717 € HT.

Bpifrance Participations

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 – page 6

Il est à noter que cette convention n'a pas pu être autorisée par votre Conseil d'Administration, tous les administrateurs étant « intéressés » tel que ce terme est visé à l'article L. 225-40 du Code de commerce et donc privés du droit de vote du fait de la communauté totale d'administrateurs entre les deux entités.

6. Convention d'assistance et de conseil en investissement Large Venture entre Bpifrance Investissement (prestataire) et Bpifrance Participations (client)

Partie cocontractante :

Bpifrance Investissement

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

Tous les administrateurs de Bpifrance Participations

Nature et objet :

Convention d'assistance et de conseil en investissement entre Bpifrance Investissement et Bpifrance Participations soumise à l'autorisation de votre Conseil d'Administration en date du 13 mai 2014 (et soumise à l'approbation de l'assemblée générale du 12 mai 2015).

Modalités :

Suite au transfert du personnel de Bpifrance Participations à Bpifrance Investissement, Bpifrance Participations ne bénéficie plus en interne des moyens humains nécessaires la gestion de son portefeuille. Bpifrance Participations sera donc assistée par les équipes de Bpifrance Investissement qui assureront les prestations suivantes :

- conseil en investissement en vue de fournir des recommandations personnalisées pour souscrire, acquérir ou céder en tout ou en partie des participations ; et
- mission d'assistance dans le suivi et la gestion administrative des participations.

Cette assistance se fera à un prix égal au moins élevé des montants suivants :

- 2% (hors taxes) par an de l'enveloppe de 500 000 000 € dédiés à l'activité Large Venture, ou
- le plus élevé des deux montants suivants : (i) 3% (hors taxes) de la valeur brute des participations diminuée du coût d'acquisition des participations cédées, ou (ii) 1,4% (hors taxes) du montant de 500 000 000 € dédiée à l'activité Large Venture.

En application de cette convention, au titre de l'exercice 2017, la charge relative à ces prestations enregistrée dans les comptes de Bpifrance Participations s'est élevée à 11 980 000 € HT.

Il est à noter que cette convention n'a pas pu être autorisée par votre Conseil d'Administration, tous les administrateurs étant « intéressés » tel que ce terme est visé à l'article L. 225-40 du Code de commerce et donc privés du droit de vote du fait de la communauté totale d'administrateurs entre les deux entités.

7. Convention de prestation de services portant en particulier sur les domaines financier, comptable, administratif, juridique et fiscal entre Bpifrance Investissement (prestataire) et Bpifrance Participations (client)

Partie cocontractante :

Bpifrance Investissement

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

Tous les administrateurs de Bpifrance Participations

Nature et objet :

Convention de prestation de services portant en particulier sur les domaines financier, comptable, administratif, juridique et fiscal entre Bpifrance Investissement et Bpifrance Participations soumise à l'autorisation de votre Conseil d'Administration en date du 13 mai 2014 (et soumise à l'approbation de l'assemblée générale du 12 mai 2015).

Modalités :

La mise en place de cette convention intervient également dans le cadre de la restructuration du pôle Investissement de Bpifrance et du transfert des moyens humains à Bpifrance Investissement.

En application de cette convention, au titre de l'exercice 2016, la charge relative à ces prestations enregistrée dans les comptes de Bpifrance Participations s'est élevée à 59 900 € HT.

**8. Convention d'assistance et de conseil en investissement « autres participations »
entre Bpifrance Investissement (prestataire) et Bpifrance Participations (client)**

Partie cocontractante :

Bpifrance Investissement

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

Tous les administrateurs de Bpifrance Participations

Nature et objet :

Convention d'assistance et de conseil en investissement entre Bpifrance Investissement et Bpifrance Participations soumise à l'autorisation de votre Conseil d'Administration en date du 27 juin 2014 (et soumise à l'approbation de l'assemblée générale du 12 mai 2015).

Modalités :

Suite au transfert du personnel de Bpifrance Participations à Bpifrance Investissement, Bpifrance Participations ne bénéficie plus en interne des moyens humains nécessaires la gestion de son portefeuille. Bpifrance Participations sera donc assistée par les équipes de Bpifrance Investissement qui assureront les prestations suivantes :

- conseil en investissement en vue de fournir des recommandations personnalisées pour souscrire, acquérir ou céder en tout ou en partie des participations ; et
- mission d'assistance dans le suivi et la gestion administrative des participations.

Cette assistance se fera à un prix égal au produit de la valeur brute des investissements en portefeuille (ou, en cas d'investissement au travers de fonds, au produit de la valeur brute des montants souscrits net des amortissements) au premier jour de chaque trimestre civil et d'un pourcentage s'élevant à :

- 2% HT si l'investissement est fait directement dans des sociétés opérationnelles ou des holdings de détention de sociétés opérationnelles,
- 0,25% HT si l'investissement est fait au travers de fonds ou d'autres entités de capital-investissement ainsi que dans des organismes de placement collectifs,
- 1% HT si l'investissement est fait au travers de fonds étrangers ou d'autres entités de capital-investissement étrangères.

En application de cette convention, au titre de l'exercice 2017, la charge relative à ces prestations enregistrée dans les comptes de Bpifrance Participations s'est élevée à 2 171 987 € HT.

Il est à noter que cette convention n'a pas pu être autorisée par votre Conseil d'Administration, tous les administrateurs étant « intéressés » tel que ce terme est visé à l'article L. 225-40 du Code de commerce et donc privés du droit de vote du fait de la communauté totale d'administrateurs entre les deux entités.

9. Mandat relatif au back-up des opérations de marché

Partie cocontractante :
Bpifrance Financement

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :
Nicolas Dufourcq

Nature et objet :
Convention signée entre Bpifrance Participations et Bpifrance Financement permettant à cette dernière de se substituer à Bpifrance Investissement pour la réception transmission d'ordres sur les marchés financiers autorisée par votre Conseil d'administration du 16 décembre 2015 (et approuvée par l'assemblée générale du 9 mai 2016).

Modalités :
Au titre de cette convention, Bpifrance Participation mandate Bpifrance Financement pour la transmission, sur les marchés financiers, des ordres relatifs à l'acquisition ou à la cession de tout type de titres financiers et à l'acquisition ou à la cession de tout type d'actifs financiers. La négociation sera réalisée par le département Marchés de la Direction des Opérations Finance (DOF) avec le concours du Middle Office de Bpifrance Investissement sur la base de relevés de décisions ou de comptes rendus établis par le Comité d'investissement, le Conseil d'administration ou le représentant légal de Bpifrance Participations, ou toute personne ayant reçu une délégation dans ce domaine. La rémunération forfaitaire annuelle est de 20 000 € HT payable à la fin de chaque trimestre civil.

10. Convention de prestation de services dans le cadre de la conclusion par Bpifrance Participations de contrats financiers et instruments dérivés

Partie cocontractante :
Bpifrance Financement

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :
Nicolas Dufourcq

Nature et objet :
Convention de prestation de services dans le cadre de la mise en place de contrats financiers et instruments dérivés par Bpifrance Participations soumise à l'autorisation de votre Conseil d'administration du 30 juillet 2015 (et approuvée par l'assemblée générale du 9 mai 2016).

Modalités :
Au titre de cette convention, Bpifrance Participations sera amenée à contracter des opérations sur des instruments dérivés (principalement des equity-swaps) et délèguera toute la gestion back-office et middle-office à Bpifrance Financement.

En application de cette convention, au titre de l'exercice 2017, la charge relative à ces prestations enregistrée dans les comptes de Bpifrance Participations s'est élevée à 64 353 € TTC.

11. Pacte d'actionnaires relatif à la participation dans Orange

Partie cocontractante :

La République Française

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

M. Antoine Saintoyant, représentant de la République française.

Nature et objet :

Nouveau pacte d'actionnaire relatif à la participation dans Orange signé entre Bpifrance Participations et l'Etat a pour objet la formalisation du concert existant entre Bpifrance Participations et la République Française du chef de leurs participations respectives dans Orange. Il a été autorisé par votre Conseil d'administration du 16 décembre 2015 (et approuvé par l'assemblée générale du 6 mai 2017).

Modalités :

- La durée de ce pacte d'actionnaires est de deux ans renouvelable et sera caduc dès lors que les deux parties détiendront moins de 5% du capital et des droits de vote ;
- Le pacte prévoit une concertation préalablement au vote des résolutions d'Assemblée générale : engagement d'échanger les points de vue respectifs et à rechercher une position commune sur les résolutions, sans toutefois que les parties ne soient tenues d'y parvenir ;
- L'instance de concertation aura aussi pour objet de permettre aux parties de se concerter sur leurs décisions de conversion de leurs titres Orange et de constater les déclarations à effectuer, notamment à l'Autorité des Marchés Financiers, au titre des obligations statutaires, légales ou réglementaires relatives au nombre ou au pourcentage de droits de vote qu'elles détiennent ;
- L'Etat assumera seul la responsabilité d'un franchissement à la hausse du seuil de pourcentage des droits de vote déclenchant une offre publique obligatoire.

Cette convention n'a pas eu d'effet financier sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2017.

12. Contrat de cession à l'Etat de la participation détenue dans FSI Equation

Partie cocontractante :

La République Française

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

A-H. Roignan, B. Walckenaer, P. Faure, représentants de la République française

Nature et objet :

Contrat de cession d'actions conclu entre Bpifrance Participations et l'intermédiaire de l'Agence des participations de l'Etat, soumise à l'autorisation de votre Conseil d'Administration en date du 20 juin 2016 (et à l'approbation de l'assemblée générale du 6 mai 2017).

Modalités :

Le contrat porte sur la cession à l'Etat des actions composant le capital de la société FSI Equation, détenant 25,7% du capital d'Eramet. Selon une valorisation multicritères effectuée sur la base d'un DCF (50%), du cours de bourse VWAP 6 mois (25%) et de la situation nette (25%) afin de prendre en compte la volatilité du cours de bourse et de refléter l'ensemble des activités d'Eramet, la valeur de l'action ressort à 37,8€.

La date prévue de cession des titres était prévue avant le 27 juin 2016, avec une condition suspensive : la publicité d'un arrêté ministériel autorisant la cession des titres. Celui-ci a finalement été publié le 28 juillet 2016.

La convention a été signée le 28 juillet 2016.

13. Contrat d'acquisition, auprès du CEA, d'une participation détenue dans FT1CI

Partie cocontractante :
La République Française

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :
A-H. Roignan, B. Walckenaer, P. Faure, représentants de la République française

Nature et objet :
Contrat de cession et d'acquisition d'actions conclu entre Bpifrance Participations et le Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives (CEA) soumise à l'autorisation de votre Conseil d'Administration en date du 20 juin 2016 (et à l'approbation de l'assemblée générale du 6 mai 2017).

Modalités :
Le contrat porte sur l'acquisition auprès du CEA d'actions représentant 16% du capital de la société FT1CI. Au terme de cette opération, la participation de Bpifrance Participations dans le capital de FT1CI passe de 79,23% à 95,11%.

Sachant que FT1CI est une société holding détenant 50% des actions de STMicroelectronics Holding NV, qui détient elle-même 27,5% du capital de STMicroelectronics NV (STM), le prix des titres a été évalué à 123,5 millions d'euros, formés par la somme d'un prix fixe de 6,07 euros par action STM soit 120,8 millions d'euros pour l'ensemble des titres, et de la prise en compte de la trésorerie de FT1CI et de STMicroelectronics Holding NV, ainsi que du prochain dividende trimestriel à percevoir au prorata temporis.

La date prévue de cession des titres était prévue au plus tard deux jours ouvrés après le 21 novembre 2016, avec une condition suspensive : la publicité d'un arrêté ministériel autorisant la cession des titres. La convention a été signée le 16 novembre 2016.

14. Contrat de prêt en cas de stress de trésorerie de Bpifrance Financement

Partie cocontractante :
Bpifrance Financement et Bpifrance SA

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :
Nicolas Dufourcq

Nature et objet :
Contrat de prêt signé entre Bpifrance Participations et Bpifrance SA d'une part et Bpifrance Financement d'autre part permettant aux premières de mobiliser de la trésorerie au profit de Bpifrance Financement en cas de difficultés avérées ou d'impossibilité de refinancement. Il a été autorisé par votre Conseil d'administration du 14 décembre 2016 (et approuvé par l'assemblée générale du 6 mai 2017).

Bpifrance Participations

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 – page 11

Modalités :

Lorsque les conditions sont réunies, l'appel à la trésorerie disponible de Bpifrance SA et Bpifrance Participations se fera à l'initiative du Comité ALM de Bpifrance Financement et à destination des actionnaires de Bpifrance dans un délai maximum de 2 jours ouvrés après ledit Comité.

Les prêts consentis au titre de la Convention feront l'objet d'un décaissement en une seule fois uniquement et leur durée ne pourra excéder douze (12) mois. Le montant des prêts ne pourra excéder la somme des avoirs bancaires de Bpifrance Participations détenus deux jours ouvrés avant la date de mise à disposition des fonds, en pleine propriété, non gagés et disponibles auprès d'établissements bancaires, de la Caisse des dépôts ou de l'Agence France Trésor. Une réserve de sécurité d'au moins 500 millions d'euros sera également déduite.

Les fonds prêtés porteront intérêt au taux de l'EONIA, auquel s'ajoutera un spread moyen de refinancement de Bpifrance Financement de 3 mois.

Le rythme de remboursement de ces facilités sera décidé après concertation des parties à la convention. La convention a été signée le 21 décembre 2016, pour une durée de cinq (5) ans.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris La Défense, le 13 avril 2018

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars



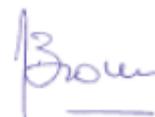
Anik Chaumartin



Patrice Morot



Charles de Boisriou



Matthew Brown

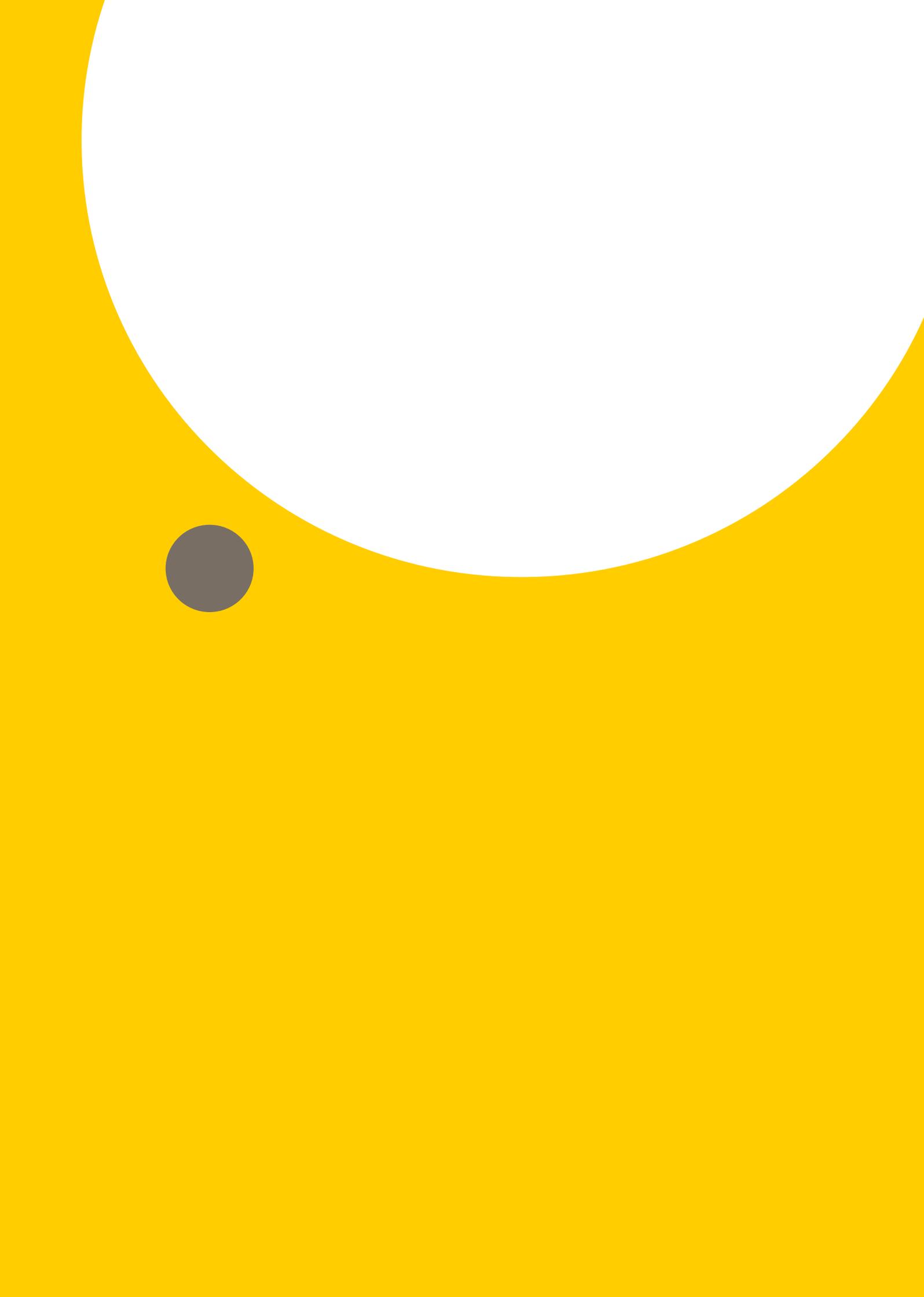
10. ANNEXE : LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31/12/2017

Filiales et participations (en KE)	Informations financières													
	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part de capital détenue en pourcentage	Valeur brute comptable des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfices ou pertes du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Date de clôture ou d'arrêt intermédiaire des comptes sociaux			
A - Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations représentant au moins 1% du capital de la société														
Filiales françaises (plus de 50% du capital détenu)														
FSI PME Portefeuille	Siren 492 670 260	27 av du GI Leclerc - 94710 Maisons Alfort	(1)	2 740 000	(90 872)	100,0%	2 698 762	2 698 762	-	-	131 952	-	31/12/2017	
Lion Participations	Siren 632 013 843	27 av du GI Leclerc - 94710 Maisons Alfort	(1)	562 409	1 312 284	100,0%	1 874 741	1 874 741	-	-	(836 029)	-	31/12/2017	
Bpifrance Investissement	Siren 433 975 224	27 av du GI Leclerc - 94710 Maisons Alfort	(1)	20 000	35 352	100,0%	165 289	165 289	-	-	154 048	16 570	31/12/2017	
FT1CI	Siren 385129036	27 av du GI Leclerc - 94710 Maisons Alfort	(1)	68 163	85 724	95,1%	820 105	820 105	-	-	-	24 419	31/12/2017	
Participations dans des sociétés françaises (10 à 50% du capital détenu)														
Eutelsat Communications	Siren 481043040	70 rue Balard - 75015 Paris	(2)	232 800	1 792 100	26,5%	1 195 845	1 195 845	-	-	1 477 900	351 800	74 493	30/06/2017
Avril Pole Végétal	Siren 328319033	11 rue Monceau - 75008 Paris	(2)	102 576	870 365	18,8%	288 000	54 877	-	-	4 173 919	(17 139)	-	31/12/2016
Vallourec	Siren 552142200	27 av du GI Leclerc - 92100 Boulogne Billancourt	(2) (3)	902 476	550 044	14,6%	694 262	335 813	-	-	1 715 589	(253 695)	-	30/06/2017
B - Renseignements globaux concernant les filiales et les participations représentant moins de 1% du capital de la société														
Filiales (plus de 50% du capital détenu)							155 032	150 457	-	-		-		
Participations (10 à 50% du capital détenu)							1 110 293	692 169	74 226	-		17 869		

(1) Chiffres issus des comptes sociaux de la société

(2) Chiffres issus des comptes consolidés, le montant du résultat correspond au résultat net part du Groupe

(3) Pour l'essentiel, données basées sur une situation semestrielle



bpifrance

Bpifrance Participations

Société Anonyme à Conseil d'Administration

Au capital de 15 520 406 597,81 €

509 584 074 RCS Créteil

Siège social

27-31, avenue du Général Leclerc

94710 Maisons-Alfort Cedex

Tél : 01 41 79 80 00 - Fax : 01 41 79 80 01

www.bpifrance.fr